

# PLAN LOCAL PROPRETE PUBLIQUE



**NAMUR**



**PROPRE  
ENSEMBLE**



**NAMUR  
CAPITALE**

# Table des matières

I.1	Objectifs généraux du plan .....	3
I.2	Description des aspects organisationnels relatifs au plan propreté.....	3
I.3	Diagnostic de la situation actuelle .....	4
I.3.1.	Carte d'identité de la commune.....	4
I.3.2.	Description de la gestion actuelle .....	5
I.3.3.	Diagnostic de la propreté .....	19
I.3.4.	Conclusions du diagnostic.....	22
	Analyse AFOM (ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES) .....	22
I.4	Identification des partenaires potentiels.....	23
I.5	Programme d'actions.....	24
I.5.1.	Détermination de la stratégie de la commune .....	24
I.5.2.	ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTION.....	26
I.6	Suivi et évaluation du plan.....	36
II	. Annexe : .....	43
1-	Catalogue d'actions.....	43
2-	Mesures et graphiques click4Wapp.....	75

## I.1 Objectifs généraux du plan

- **Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal** incluant notamment le diagnostic de la gestion de la propreté et de la situation actuelle en matière de propreté.
- **Fixer des actions prioritaires à mener** afin d'améliorer la propreté de manière générale et sur des lieux prioritaires, en agissant notamment sur des groupes cibles porteurs de changement.
- **Fixer des objectifs** pour chaque action.
- **Gérer la problématique de manière intégrale** en agissant via des piliers d'actions complémentaires.
- **Mesurer des indicateurs** d'activité et d'impacts du programme.
- **Coordonner les rôles des différents acteurs (publics et/ou privés)** en matière de propreté.

## I.2 Description des aspects organisationnels relatifs au plan propreté

L'organisation pour la gestion du plan propreté est décrite ci-après.

Agente communale référente : Caroline Setruk, Cheffe de service Propreté publique

Elue référente : Charlotte Deborsu, Echevine de la Propreté publique

Deux comités ont été mis en place :

- **Le comité de pilotage** qui réunit les principaux partenaires impliqués dans l'élaboration du PLP. Le comité de pilotage coordonne la mise en œuvre du PLP. Il s'est réuni six fois lors de l'élaboration du PLP.
- **Le comité de suivi** qui réunit les principaux partenaires impliqués dans le suivi du PLP. Le comité de suivi se réunira quatre fois par an durant l'année 2021 et pourra espacer les réunions par la suite.

Le comité de suivi sera identique au comité de pilotage. Leur composition est reprise ci-après.

- Service propreté publique :
  - Agents techniques et en charge des outils de propreté (clic 4 wapp, application PRO preté,...) : Mme Mélissa Dewez, Mr William Sacré
  - Référent PLP, Cheffe de service : Mme Caroline setruk
  - Cheffe de département : Mme Dominique Alexandre
- Cabinet de l'Echevine de la Propreté publique :
  - Attaché, chargé de projets : Mr Damien Lochy
  - Chef de Cabinet : Mr Xavier Gérard
  - Echevine de la Propreté publique : Mme Charlotte Deborsu
- Service de Police, Commissaire de police : Mme Anne-Françoise Hene

- Bureau des sanctions administratives :
  - Fonctionnaires sanctionnatrices : Mme Aurélie Blaise, Mme Tamara Declercq
- Service gardien de la paix, Cheffe de service : Mme Nathalie Leprince
- Bureau économique de la Province de Namur BEP-Environnement :
  - Directrice : Mme Véronique Arnould
  - Chef de service : Mr Vincent Cao
  - Responsable de la collecte Nord : Mr Charles-Henri Colletier

En fonction des points à l'ordre du jour, le comité de suivi réunira les partenaires impliqués dans les thématiques abordées.

## I.3 Diagnostic de la situation actuelle

### I.3.1. CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

La population totale de la ville de Namur est de 111 591 habitants répartie comme suit :

LOCALITÉ	NOMBRE D'HABITANT
LIVES-SUR MEUSE	477
ERPENT	2728
NAMUR	27421
MALONNE	5510
BEEZ	1527
SAINT SERVAIS	9459
TEMPLoux	2142
GELBRESSÉE	592
MARCHE LES DAMES	997
FLAWINNE	4426
BOUGE	4628
DAVE	1488
DAUSSOULX	625
BELGRADE	5366
RHISNES	31
BONINNE	985
LOYERS	1340
WIERDE	1819

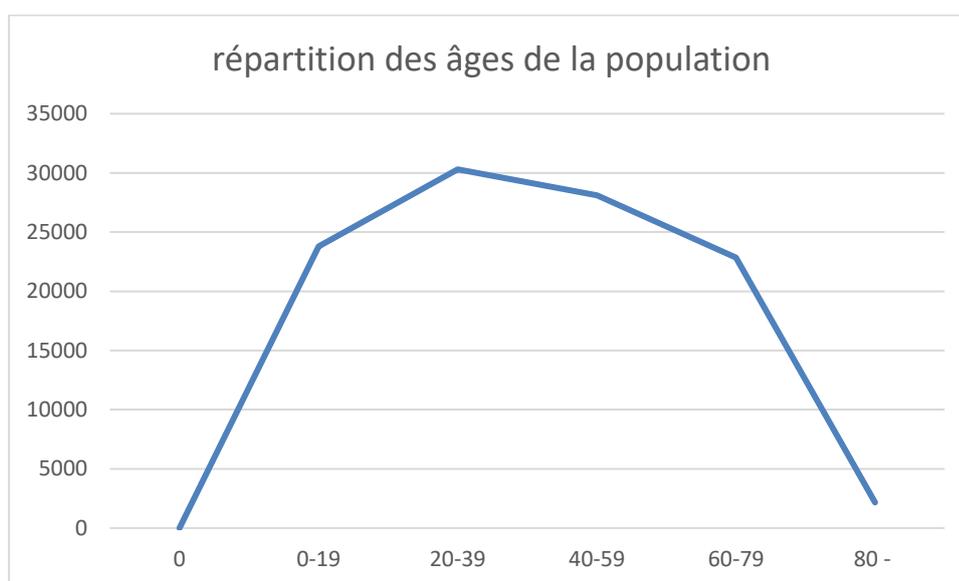
<b>NANINNE</b>	1628
<b>WÉPION</b>	6558
<b>CHAMPION</b>	1752
<b>COGNELÉE</b>	810
<b>VEDRIN</b>	6577
<b>SAINT MARC</b>	1550
<b>JAMBES</b>	20180
<b>SUARLÉE</b>	1458

La ville de Namur se caractérise par une typologie urbaine (catégorie A) avec une population saisonnière (étudiants).

Le centre urbain regroupe plusieurs habitats de type verticaux et les villages plus éloignés sont essentiellement composés d'habitats horizontaux. Trois sociétés de logement proposent à la location appartements et maisons destinés aux personnes isolées ou aux ménages ayant des revenus modestes à moyens (le Foyer namurois, le Foyer jambois et la Joie du foyer).

La répartition des âges de la population est la suivante :

- 21,3 % de la population est composée de personnes de moins de 20 ans,
- 52.4% de la population est composée de personnes entre 20 et 59 ans,
- 26,3 % de la population est composée de personnes de plus de 60 ans (5,8% de la population a plus de 80 ans)



### I.3.2. DESCRIPTION DE LA GESTION ACTUELLE

- **Plan d'aménagement en poubelles**

Deux applications ont été utilisées pour établir une cartographie précise des poubelles sur la commune de Namur. Principalement l'application PRO-propreté de Be WaPP dans laquelle l'implémentation des données y est pratiquement complète. L'application Elyxweb quant à elle, est une application propre à la commune reprenant également ce type d'informations.

Un projet pilote est actuellement en cours sur la commune pour connaître le taux de remplissage des poubelles. Les capteurs placés sur les poubelles fournissent des informations qui, couplées aux tournées de ramassage des poubelles, permettront à terme d'optimiser les trajets et les vidanges.

- **Gestion des opérations de nettoyage dans la commune**

Le service de la Propreté publique comporte deux sites d'implantation :

- le site de la Porcelaine sis Chaussée de Liège 57 à 5100 Jambes
- le site Tabora (CNS) sis Avenue de Tabora 21 à 5000 Namur (équipe de balayage à l'aide des Gluttons)

Il est composé de différentes cellules : « Appui administratif », « Appui technique », « Sanctions administratives », « Balayage », « Entretien-centres urbains », « Entretien-périphérie », « Infractions » et « Site et Logistique ».

Environ 75 agents se chargent des opérations de nettoyage et du maintien de la propreté sur la commune. Les opérations reprises ci-dessous présentent la situation idéale tant en terme de fréquence qu'en terme de composition des équipes. La situation varie en fonction des nécessités et impératifs ainsi que de la charge de travail des équipes.

Gestion opérationnelle de la propreté		
Opération	Fréquence (idéale)	Moyens mis en œuvre
Balayage mécanique des voiries en centre urbain	Quotidien	3 Camions balais, 3 souffleurs thermiques, 6 agents pour effectuer les opérations
Balayage mécanique des voiries en périphérie	4 fois par an et suite aux sollicitations de riverains via le numéro vert ou la boîte partagée	4 camions balais, 4 souffleurs, 8 agents pour effectuer les opérations
Vidange des corbeilles en centre urbain et périphérie	Quotidien et 2 fois par jour dans l'hyper centre	4 camions compacteurs, 4 camionnettes, 18 agents pour effectuer les opérations
Vidanges des poubelles dans la périphérie « rurale »	2 à 3 fois/ semaine	1 camionnette et 2 agents
Curage des avaloirs	Opération quotidienne en fonction des demandes	1 hydrocureuse et 2 agents

	(interne via le service voirie ou via les appels des riverains)	
Nettoyage des toilettes publiques	3 fois par semaine (sauf si besoin de renfort dans une autre équipe)	1 véhicule, produit d'entretien spécifique et 1 agent
Maintenance des mobiliers de propreté	Quotidien (sauf si besoin de renfort dans une autre équipe)	1 véhicule, produit d'entretien spécifique et 1 agent
Nettoyage à l'eau de certains tronçons spécifiques (notamment galeries commerciales, tunnels piétons, trottoirs, ...)	Quotidien	1 laveuse et 2 agents
Balayage manuel de trottoirs en centre urbain et périphérie proche	Quotidien	15 agents avec Gluttons
Livraison de panneaux d'interdiction de stationner et de matériel propreté pour les évènements et opération de nettoyage spécifique des voiries	Au besoin (essentiellement le printemps et l'été)	1 tapissière et 2 agents
Opération de détagage (recherche des tags dans les lieux publics et intervention sur demande des riverains)	Quotidien (lundi à vendredi)	1 camionnette, 1 aérogommeuse, divers produits spécifiques et 2 agents
Ramassage des dépôts illicites et évacuation des animaux morts	Quotidien (lundi à vendredi)	1 camionnette et 2 agents
Nettoyage des abords des bulles à verre et à vêtements	Quotidien (lundi à vendredi)	1 camionnette et 2 agents
Ramassage pince	Au besoin	1 camionnette et 2 agents
Mission de débroussaillage et désherbage	Au besoin mais quotidienne en belle saison	2 camionnettes, 4 débroussailleuses et 4 agents

Actuellement une nouvelle méthodologie de travail est en test au niveau de la cellule « Entretien-périphérie » : les interventions sont effectuées en « tir groupé » sur chaque village plutôt qu'en parallèle avec une balayeuse par village.

De cette façon, les 4 balayeuses se coordonnent sur un même village (par quartier repris sous forme de code couleur pour chaque balayeuse) et ce afin d'accroître la visibilité des actions, de terminer le nettoyage du village en un temps minimal (et d'accroître dès lors la fréquence de passage) et de pallier au manque d'effectifs (lié aux absences ou au déficit de personnel en raison d'autres interventions).

Dans un souci de coordination et d'efficacité, le Service propreté publique souhaiterait étendre cette manière de fonctionner également en ce qui concerne les opérations de détagage, débroussaillage des trottoirs et de fauchage.

Un projet-pilote des opérations conjointes de fauchage/nettoyage sera mis en œuvre à la prochaine saison impliquant un ramassage-pince préalablement au fauchage et le passage de la balayeuse directement après le fauchage.

- **Outils de planification et de rapportage**

- Application de l'AVPU et Click4WaPP

Depuis mars 2018, la commune utilise l'application de l'AVPU (association des villes pour la propreté urbaine, France) pour l'appréciation de l'état global de la propreté.

L'application Click4WaPP sert également à présent d'outil pour effectuer cette même analyse. Le comptage est similaire à celui de l'AVPU qui reprend une vingtaine de sites avec différentes spécificités. L'analyse de ces données devra permettre à terme d'aider à la planification des actions à mettre en place.

- Réception téléphonique et mail

Les signalements réceptionnés par téléphone et par mail font l'objet d'une demande d'intervention rédigée à l'attention des contremaitres qui en assurent le dispatching vers les équipes. Une fois la demande traitée, l'équipe indique sur la demande d'intervention le nouveau statut de la demande et remonte l'information au service administratif qui se charge de répondre aux requérants.

Lorsque la demande a été formulée par mail, une réponse est renvoyée systématiquement à l'expéditeur. Dans le cas où la demande a été faite par téléphone, les requérants sont informés de la nature et du délai de l'intervention lorsqu'ils en ont fait spécifiquement la demande.

- Elyxweb

L'outil Elyxweb offre la possibilité de créer des demandes d'intervention cartographiées. Néanmoins, cette fonctionnalité est utilisée uniquement en interne au niveau de l'administration.

- Fix my Street

La commune envisage de tester l'application Fix my street de manière à pouvoir intégrer les demandes d'intervention de manière plus globale. De plus, cette application facilite l'identification et la classification d'éventuels points noirs.

- **Opération « Grand Nettoyage de Printemps » organisée annuellement au niveau régional et les « Ambassadeurs propreté »**

- Grand nettoyage de Printemps

183 équipes namuroises (soit 4.038 participants) ont participé au grand nettoyage de printemps pour la saison 2019. Les équipes émanaient de diverses structures : ASBL, mouvements de jeunesse, administrations publiques, entreprises, écoles, ...

Au total, 3800 kg de déchets résiduels et 860 kg de PMC ont pu être collectés sur les trois jours d'action.

La communication autour de l'opération « Grand nettoyage de Printemps » se fait essentiellement via les réseaux sociaux.

- **Ambassadeurs propreté**

691 personnes sont inscrites en tant qu'« Ambassadeurs propreté » et se répartissent en 147 équipes. Parmi les ambassadeurs, on retrouve majoritairement des citoyens mais quelques ASBL sont également inscrites sous cette appellation.

Certains ambassadeurs effectuent des opérations très régulièrement (plus d'une fois par semaine), d'autres de manière plus ponctuelle.

La communication diffère d'une équipe à l'autre : certains ambassadeurs contactent la commune uniquement pour signaler un dépôt. D'autres la contactent plus régulièrement afin de dresser des bilans d'évolution de la propreté ou pour effectuer différentes demandes (localisation des dépôts, demande de matériel supplémentaire, ...).

Cette opération est menée de manière totalement bénévole sans qu'aucune récompense ou compensation ne soit prévue. De manière à entretenir du lien et garder la motivation au sein des équipes, des contacts sont maintenus par courrier et une visite du service propreté publique a été effectuée fin août.

Les points de collecte des ambassadeurs sont définis avec eux de façon à ce qu'ils puissent réaliser leurs actions de manière autonome sans devoir prévenir à chaque ramassage. D'un commun accord, il a été décidé d'opter pour les sites des bulles à verre pour le dépôt des sacs par les ambassadeurs. En effet, ces sites ont été choisis car les équipes du service entretiennent quotidiennement leurs abords.

Bien que l'information s'avère pertinente, il est impossible de comptabiliser le poids des déchets ainsi collectés car il n'est matériellement et logistiquement pas possible d'isoler ces sacs et ceux-ci sont mélangés aux autres déchets lors de la collecte.

- **Communication autour de la propreté publique**

La procédure en matière de communication au sein de la commune est assez contraignante car nécessite l'intervention de différents services (service de communication et service de reprographie) et implique différentes relectures avant validation. Ces étapes sont nécessaires pour garantir une information conforme et sans erreurs mais alourdissent d'autant le processus. De plus, ces services sont sollicités par l'ensemble des autres services de l'administration et doivent souvent gérer des demandes à court terme voire dans l'urgence.

De ce fait, les opérations de communication en matière de propreté publique sont bien ciblées et sont réalisées selon des canaux bien précis et généralement à plus petites échelles (flyers destinés aux primo-arrivants, informations aux riverains, ...).

- **Répression**

La cellule « Sanctions administratives » est composée de 2 agents constatateurs environnementaux et d'une troisième agente constatatrice nouvellement engagée, actuellement en cours de formation. Leur mission vise exclusivement la répression des infractions environnementales.

Leur travail consiste principalement en la recherche d'indices au sein des dépôts illicites. Ils organisent des auditions, rédigent différents documents administratifs (PV initiaux, constats, PV subséquents, ...) qui sont relayés vers la Fonctionnaire sanctionnatrice communale et le Procureur du roi.

De plus, les agents constatateurs procèdent au repérage de dépôts illicites sur le terrain, et effectuent des opérations de flagrant délit ainsi que des actions de sensibilisation afin de dissuader certains mauvais comportements en matière de propreté publique.

Dans le cadre de l'identification des contrevenants, les agents peuvent solliciter la collaboration de la police et notamment demander le visionnage des images des caméras de la Ville pour certains dépôts. Ce système d'identification est néanmoins assez peu utilisé car il est difficile d'établir avec précision l'heure à laquelle le dépôt a été fait. Aussi, le visionnage peut s'avérer fastidieux et pas nécessairement fructueux, faute de résultat probant (visage caché, qualité de l'image, ...).

En 2018, les agents ont rédigé 18 avertissements, 21 constats, 210 procès-verbaux initiaux dont 183 ont débouché sur le prononcé d'une amende. En matière environnementale, outre les amendes prononcées, des redevances sont également réclamées pour le nettoyage de la voie publique et sont au nombre de 149 pour cette même année.

Le tableau ci-dessous émanant du Bureau des Sanctions administratives (BSA) reprend les statistiques pour 2018 et 2019. Les statistiques de 2019 étant encore en cours de traitement au moment de la rédaction de ce présent diagnostic, l'ensemble de celles-ci ne sont pas totalement exploitables mais sont néanmoins communiquées à titre informatif.

<b>Procédure BSA : prononcé ou non d'une amende</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<i>Amende (procédure entamée ayant débouché sur le prononcé d'une amende)</i>	183	138
<i>Classé sans suite (impossibilité d'entamer des poursuites par ex. car auteur inconnu)</i>	15	11
<i>Acquittement (procédure entamée mais n'ayant pas abouti au prononcé d'une amende)</i>	12	5
<i>En cours de traitement (poursuites entamées et en attente du prononcé ou non d'une amende)</i>	0	83
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>237</b>

Le tableau ci-après reprend les statistiques de recouvrement des amendes. Il est à noter que pour 2018, seules 17 amendes ont été annulées pour raison d'insolvabilité (soit 9% du total).

<b>Recouvrement des amendes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<i>Amende payée</i>	98	53
<i>Amende en attente de paiement (encore dans les délais pour payer-aucune procédure de recouvrement mise en place)</i>	8	50
<i>Plan de paiement en cours</i>	1	1
<i>Recouvrement par huissier de justice</i>	59	24
<i>Amende annulée pour insolvabilité</i>	17	10
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>138</b>

- **Actions réalisées / menées sur la dernière période et moyens consacrés :**

Sur les deux dernières années, les principales actions menées par le Service sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Actions menées <u>selon les 5 piliers d'actions</u>			Moyens consacrés (source ; montant/apport/temps consacré)
Description brève	Indicateur d'activité ou d'impact	Bilan	
<i>Action de ramassage des déchets sauvages sur la commune dans le cadre du Grand Nettoyage de Printemps (29, 30 et 31 mars 2019)</i>	<i>Action de ramassage de 3 jours (matin et après-midi) ; 3 jours de préparation par la commune.</i>  <i>Participation de 3,3 % des habitants en moyenne ; 4660 kg de déchets ramassés</i>	<i>A refaire, avec l'accent sur la mobilisation des volontaires : trouver des incitants, trouver de nouveaux groupes de volontaires mieux définir les endroits pour le dépôt des sacs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La cellule Be WaPP a fourni du matériel (gants, vestes).</li> <li>- La commune a pris en charge l'élimination des déchets ramassés. Trois équipes (6 agents) ont été mobilisées pour un durée totale d'une journée de travail par équipe.</li> <li>- Les Mouvements de jeunesse ont participé à l'action le samedi toute la journée</li> </ul>
<i>Action de sensibilisation aux dépôts sauvages Action rubalise qui consiste à indiquer aux citoyens que des enquêtes sont menées afin d'identifier les auteurs des dépôts illicites.</i>  <i>Depuis octobre 2019</i>	<i>Placement d'affiches et de rubalise autour des dépôts illicites.</i>	<i>En cours :</i>  <i>-une dizaine d'actions menées</i>  <i>-retrait de certains dépôts par les contrevenants eux-mêmes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention d'une personne pour le marquage du dépôt, acquisition de matériel spécifique pour l'action</li> <li>- Intervention des agents constatateurs</li> </ul>
<i>Campagne de propreté auprès des commerçants/Sensibilisation citoyenne des quartiers commerçants (zone piétonne)</i>  <i>Depuis octobre 2019</i>	<i>-Habillage des poubelles</i>  <i>-Affichage dans les commerces (sur base volontaire)</i>	<i>-L'ensemble des 180 commerçants ont été sensibilisés</i>  <i>-127 commerçants sur les 180 ont</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La cellule BeWapp a fourni le matériel et a organisé les animations et l'enquête auprès des commerçants</li> </ul>

	<p>-Enquête auprès des commerçants</p> <p>-Dans la continuité du projet, analyse du contenu des poubelles dans les rues piétonnes</p>	<p>participé à l'enquête</p> <p>- 14% de PMC étaient présents dans les poubelles analysées</p>	
<p>Acquisition de poubelles bi-flux permettant de trier en rue</p> <p>2018</p>	<p>Acquisition de 38 poubelles avec un compartiment PMC placées dans le quartier universitaire</p>	<p>Test de tri de FOST plus ou la fraction PMC était décevante et devait être déclassée depuis adaptation de l'ouverture de la poubelle</p> <p>Pas de nouveau test depuis cette modification ni depuis le passage au P+MC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation de réaliser une seconde tournée pour ne ramasser que la fraction PMC. Une deuxième équipe doit donc être mobilisée.</li> <li>- Coût d'achat : 17.726,50 €</li> </ul>
<p>Acquisition de trois toilettes publiques pour éviter les problèmes d'urine sur la voie publique</p> <p>2018</p>	<p>Mise en place sur la commune de trois dispositifs de toilettes publiques accessibles selon un large fuseau horaire et gratuitement</p>	<p>Les fréquences d'utilisation indiquent que le dispositif permet de répondre à un besoin (entre 1300 et 2000 chasses comptabilisées).</p> <p>Il semble qu'une utilisation détournée du</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un agent doit se consacrer 3 fois par semaine au nettoyage des trois toilettes de la ville</li> <li>- Une quatrième toilette a été commandée.</li> <li>- Coût d'achat : 127.685€ TVAC</li> <li>- Coût de maintenance : 8.300€/toilette et fourniture 1.458€/toilette</li> </ul>

		<p><i>dispositif soit également réalisée (toxicomanie qui entraîne des problèmes de sécurité du au dépôt de seringues)</i></p> <p><i>Des problèmes de vandalisme sont également à déplorer (détérioration du mobilier (table à langer, porte,...)).</i></p>	
<p><i>Acquisition de poubelles compacteuses solaires bi-flux</i></p> <p><i>Aout 2019</i></p>	<p><i>Acquisition de 6 poubelles bi-flux (localisées à Jambes, Wépion, Malonne) composées d'un côté pour les déchets résiduels qui sont compactés et d'un côté réservé aux PMC.</i></p> <p><i>Les deux côtés sont équipés d'un indicateur de niveau de remplissage</i></p>	<p><i>-Les poubelles ne nécessitent d'être vidées qu'une fois par semaine au lieu de 5 fois par semaine.</i></p> <p><i>-Le tri est de bonne qualité dans ces poubelles.</i></p> <p><i>-Matériel coûteux mais très efficace</i></p>	<p><i>- Coût d'achat : 6.530€ HTVA (module double)</i></p>

<p><i>Aménagement de conteneurs à verre enterrés</i></p> <p><i>2018/2019</i></p>	<p><i>-Aménagement d'un site finalisé</i></p> <p><i>-4 autres sites en cours d'aménagement</i></p>	<p><i>-intégration paysagère</i></p> <p><i>-diminution des dépôts sauvages aux abords</i></p> <p><i>-site plus propre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>- Appel à candidature de BEP-Environnement</i></li> <li><i>- Financement par la Ville et Fost + (50% de l'investissement)</i></li> <li><i>- Coût d'un conteneur : 12.000€ HTVA (le coût des travaux variant en fonction du site à aménager)</i></li> </ul>
<p><i>Engagement d'un nouvel agent constatateur</i></p> <p><i>Décembre 2019</i></p>	<p><i>Entrée en fonction en décembre 2019</i></p>	<p><i>En cours de formation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>- Formation de l'agent pour renforcer l'équipe</i></li> <li><i>- Salaire pris en charge par la Ville</i></li> </ul>
<p><i>Participation à l'appel à PTP</i></p> <p><i>2018</i></p>	<p><i>Engagement d'un PTP pour effectuer principalement des missions de débroussaillage</i></p>	<p><i>Augmentation du rendement de la cellule de débroussaillage, plus de zones ont pu être traitées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>- Acquisition de matériel supplémentaire (coût d'une débroussailleuse : 930 €)</i></li> <li><i>- Frais de personnel</i></li> </ul>
<p><i>Action de sensibilisation à la propreté publique aux abords des bulles à vêtements</i></p> <p><i>(Be WaPP)</i></p> <p><i>2018</i></p>	<p><i>Affichage spécifique sur 17 sites jugés critiques</i></p> <p><i>Distribution de toutes-boîtes et diffusion d'un spot radio</i></p>	<p><i>Peu de changements ont été constatés dans les endroits ciblés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>- Action réalisée et financée par Be WaPP</i></li> </ul>

<p><i>Passage d'un stand du BEP environnement sur le marché de Namur</i></p> <p>2018</p>	<p><i>Passage d'un stand pendant 4 samedis</i></p>	<p><i>Environ 400 personnes ont été sensibilisées à la propreté</i></p>	<p>- Coût : 500€/sortie</p>
<p><i>Participation au projet pilote poubelles connectées Be WaPP</i></p> <p>2018-2019</p>	<p><i>-Équipement de 49 poubelles sur la commune</i></p> <p><i>-Installation de 60 nouveaux capteurs sur 7 localités périphériques</i></p>	<p><i>actuellement en phase d'analyse</i></p>	<p>- Achat de matériel spécifique (scie à cloche : 114,90 €), les capteurs ont été financés par l'ASBL Be WaPP mais ont été en partie placés par des ouvriers du Service Propreté Publique, modification des modes de collecte prédéfinis</p>
<p><i>Placement de bâches de sensibilisation</i></p> <p>2018</p>	<p><i>Impression et placement de 45 bâches de sensibilisation à la propreté publique sur 8 chantiers.</i></p>	<p><i>Plus de visibilité des sanctions encourues en cas de délits.</i></p>	<p>Coût : 3.950€ TVAC</p>
<p><i>Action de sensibilisation à Bomel</i></p> <p>2018-2019</p>	<p><i>En collaboration avec le comité de quartier : installation d'une poubelle complémentaire (modèle Capitol prestige), interpellation des propriétaires, réalisation et diffusion de 1800 folders, réalisation de folder A3 (400 exemplaires</i></p>	<p><i>A refaire : rencontre régulière avec le comité de quartier pour vérifier les suites de l'action</i></p>	<p>- Coût poubelle : 496€ TVAC</p>

	<i>disposés dans le quartier).</i>		
<i>Action test de Recyparc mobile (collecte de déchets spéciaux (ampoules, frigolite, huiles, ...) à destination d'un public plus captif en terme de mobilité  Mai à aout 2019</i>	<i>18 lieux de passage sur 11 entités de Namur</i>	<i>Bilan positif : action poursuivie en 2020 (8 sites avec passage mensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention reçue par le BEP de 50.000€</li> <li>- Mise à disposition d'une remorque et pick-up et de 2 agents de l'ALE</li> </ul>
<i>Action de sensibilisation des commerçants à la présentation des papiers/cartons  Fin 2019</i>	<i>Distribution d'un leaflet aux commerçants (endroits où le BEP rencontre des soucis)</i>  <i>Vérification avant la tournée de ramassage par le BEP</i>	<i>Bilan positif : les commerçants ont appliqué les consignes reprises dans le leaflet</i>  <i>Si de nouveaux problèmes réapparaissent une nouvelle campagne sera relancée.</i>	

• **Points faibles et pistes d'amélioration :**

Différents points faibles et pistes d'amélioration ont pu être identifiés :

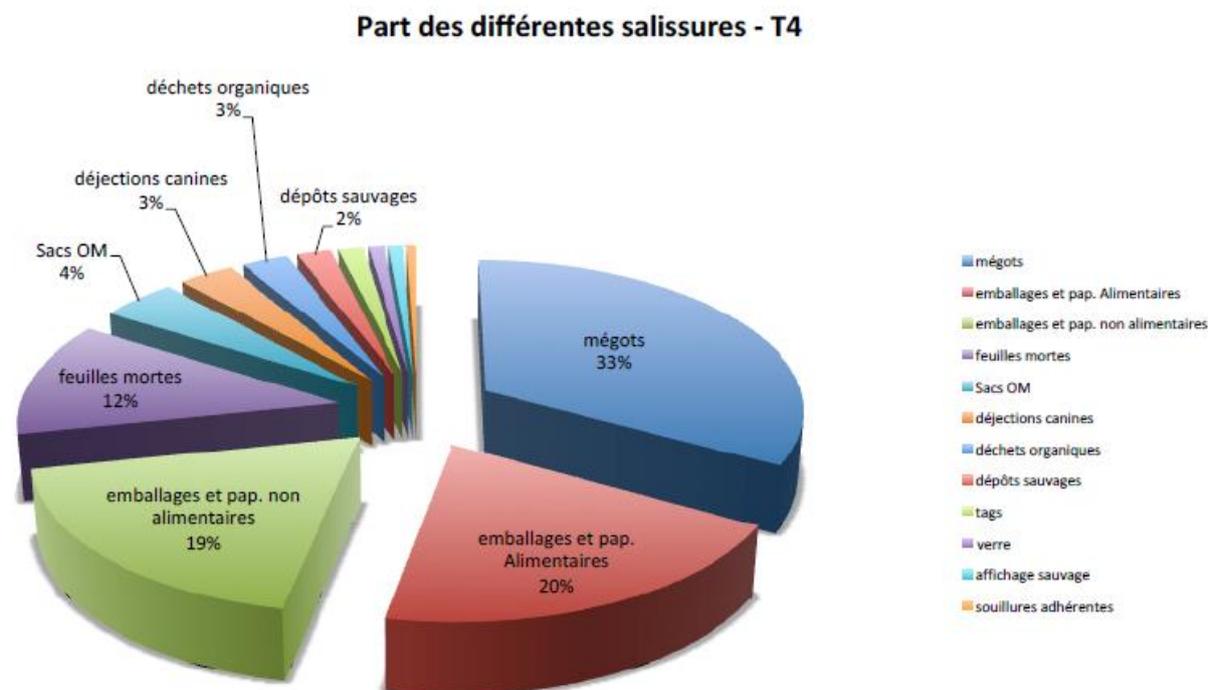
Points faibles	Pistes d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'adapter certaines opérations de sensibilisation en fonction des publics cibles (public avec difficultés sociales, d'insertion, ...)</li> <li>• Difficulté de compréhension d'appréhension des réglementations en vigueur (RGP, ...)</li> <li>• Difficulté d'utiliser les données issues des caméras pour les dépôts illicites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les opérations de sensibilisation</li> <li>• Aider à la vulgarisation des réglementations (expression orale, action de proximité, animations, ...)</li> <li>• Facilitation de l'utilisation des réglementations en matière de données</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de moyens humains et budgétaires pour constater les infractions</li> <li>• Manque de transversalité entre les thématiques</li> <li>• Manque d'échange, de valorisation des actions positives</li> <li>• Cloisonnement entre les professionnels et les citoyens</li> <li>• Manque de retour, de données chiffrées vers le citoyen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventionnement lié au SAC</li> <li>• Créer des synergies/actions combinées permettant d'atteindre les publics différents (social, environnement, ...)</li> <li>• Communication, valorisation des actions menées</li> <li>• Création de plateformes d'échange pratique entre professionnels et citoyens (trucs et astuces, expériences pilotes, ...)</li> <li>• Appli permettant de renseigner sur l'évolution de la propreté publique</li> </ul>
---	---

### I.3.3. DIAGNOSTIC DE LA PROPRETÉ

- **Mesure quantitative de la propreté**

L'analyse des IOP (Indice Objectif de Propreté) de l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine) indique les résultats suivants pour la commune :



La salissure la plus représentée lors de chaque analyse se trouve être « les mégots ». La ville présente des résultats supérieurs à la moyenne des villes membres également pour les emballages alimentaires. De l'analyse de ces tronçons spécifiques, il est également possible de conclure que le secteur pavillonnaire et les alentours des bâtiments communaux présentent les moins bons résultats en terme de propreté.

L'analyse AVPU étant concentrée sur le centre-ville, elle ne peut être considérée comme représentative de l'ensemble de la commune. Il est possible de déterminer quels déchets sont le plus souvent comptabilisés et quels types de lieux sont les plus impactés par les problèmes de propreté mais cette analyse n'est valable que pour le centre-ville.

De la première analyse Clic4WaPP réalisée en novembre 2019, il ressort que les chewing-gums sont une nuisance très présente sur le territoire en particulier aux abords des écoles qui présentent les moins bons résultats avec les quartiers résidentiels qui ont d'autre type de nuisances, notamment les dépôts sauvages. La plus grosse nuisance identifiée lors de l'analyse est représentée par les déchets sauvages (chewing-gum, petits déchets, mégots, ...) et constitue à elle seule environ 85 % des déchets comptabilisés avec l'outil Clic4WaPP.

Il est à noter que les rues choisies pour représenter le secteur pavillonnaire (AVPU) ou les quartiers résidentiels (Clic4WaPP) ont été choisies à proximité de logements sociaux qui présentent plus fréquemment des dépôts illicites.

La seconde mesure Clic4WaPP a été réalisée en février 2020. Les lieux cibles les plus problématiques pour cette analyse sont les quartiers commerçants suivis par les quartiers résidentiels. Les déchets sauvages restent la nuisance la plus problématique en avoisinant toujours les 85 %. Les autres types de déchets les plus constatés sont les sacs poubelles non réglementaires.

La troisième mesure Clic4WaPP a été réalisée en mai 2020. Les lieux cibles les plus problématiques pour cette analyse sont les quartiers résidentiels suivis par les quartiers commerçants. Les déchets sauvages restent la nuisance la plus problématique en avoisinant toujours les 90 %. Les autres types de déchets les plus constatés sont les affiches et affichettes sauvages.

La quatrième mesure Clic4WaPP a été réalisée en août 2020. Les lieux cible les plus problématiques pour cette analyse sont les quartiers commerçants suivis par les bords de voirie et alentours de station-service. Les déchets sauvages restent la nuisance la plus problématique en avoisinant toujours les 90 %. Les autres types de déchets les plus constatés sont les sacs poubelles non réglementaires et les déjections d'oiseaux.

Il est à noter qu'une forte disparité est constatée dans les mesures des quartiers résidentiels entre les différents sites. En moyenne de toutes les mesures, on peut conclure que les déchets sauvages sont la nuisance la plus importante sur la commune. Mais également entre le centre-ville et les centres de village.

Les tableaux de mesures et graphiques sont annexés au présent document (annexe 2).

- **Problèmes de propreté spécifiques (points noirs)**

Différents types de lieu peuvent être identifiés comme points noirs en raison de la récurrence de déchets qui y sont retrouvés :

<b>Bilan qualitatif : points noirs</b>	
<b>Dénomination du lieu/adresse</b>	<b>Type de déchets/dépôts récurrents</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble du réseau de bulles à verre sur la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout type de déchets essentiellement des sacs non conformes et des encombrants de toute nature.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lieux isolés à proximité des parcs à conteneurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout type de déchets (déposés quand les parcs sont fermés)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les chemins de campagne isolés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principalement des déchets de construction</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rue à habitats verticaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principalement sacs non-conformes contenant des déchets ménagers.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les abords des bornes de propreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principalement des déchets ménagers</li> </ul>

Bien que des dépôts illicites peuvent être retrouvés dans différentes rues de Namur, certaines d'entre elles sont bien connues des services en raison des nombreux dépôts déjà constatés (déchets ménagers, encombrants) et fouillés par les agents constatateurs. On peut citer notamment les rues de Balart, Ponty, Godefroid, Piret-Pauchet, Charles Wérotte, Place Sainte-Calixte, Fumal, Saint-Nicolas, Courtenay et Basse Neuville.

### I.3.4. CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

#### ANALYSE AFOM (ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES)

		POSITIF	NEGATIF
INTERNE	ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre et utilisation d'outils de planification et de rapportage</li> <li>Investissement dans les équipements utilisant les meilleures technologies disponibles</li> <li>Développement de nouvelles filières de tri</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Référent PLP dispose de peu de temps pour gérer ce projet</li> <li>Différents services impliqués et nécessité d'améliorer la collaboration entre ces services</li> <li>Manque d'agents constatateurs au sein de la commune</li> <li>Manque d'agents pour la réalisation de campagne de sensibilisation</li> <li>Besoin d'infrastructures adaptées</li> </ul>
	OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de l'intérêt des citoyens en matière de propreté publique</li> <li>Présence de nombreux ambassadeurs propreté</li> <li>Forte mobilisation citoyenne lors des opérations de nettoyage</li> <li>Nombreux partenaires actifs en matière de sensibilisation à la propreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espaces/Infrastructures peu voire pas entretenus par les gestionnaires (friches, grands axes routiers, espaces en reconversion)</li> <li>Difficulté à utiliser les caméras en place (réglementation, visionnage)</li> <li>Population faiblement sensibilisée à la question de la propreté publique</li> <li>Problématique des SDF</li> <li>Augmentation des déchets liés à la toxicomanie</li> </ul>
EXTERNE			

## I.4 Identification des partenaires potentiels

Les partenaires potentiels identifiés sont repris dans le tableau ci-dessous. Pour chacun des partenaires avec lesquels la commune pourrait envisager de réaliser un partenariat, il est nécessaire d'identifier :

- Le type de partenariat possible (selon les types décrits ci-dessus)
- L'objectif du partenariat envisagé : les premières idées de projets qui pourraient être lancés avec le partenaire

Par ailleurs la commune peut préciser ses attentes éventuelles vis-à-vis de la Région quant à la phase de mise en œuvre du PLP (monitoring, formation, accompagnement...).

Enfin la commune doit veiller aux synergies possibles avec d'autres plans (ex : PCDN, Opération Commune Zéro Déchet, etc.).

Partenaires potentiels	Type de partenariat	Objectif
La Wallonie	Financier	Soutien des actions
Intercommunale BEP-Environnement	Matériel, technique, humain	Développer des actions à plus large échelle sur le territoire communal
Écoles	Matériel, humain	Sensibiliser le public des écoles
Associations de quartier	Matériel, humain	Sensibiliser les habitants du quartier
Police locale	Matériel, humain	Mener des actions concertées pour lutter contre la délinquance environnementale
Contrats de Rivière	Matériel, humain	Coordonner des actions de communication visant à limiter les impacts liés à certains déchets jetés sur la voie publique
Entreprises du secteur privé : secteur HORECA, associations des commerçants...	Matériel	Sensibiliser les utilisateurs des commerces, de l'Horeca,...

Ambassadeurs de la propreté (mis en place par BeWapp)	Matériel, technique	Collaborer dans le cadre des actions de propreté mises en place
BeWapp Wallonie plus propre	Matériel, technique	Collaborer à l'utilisation d'outils (logiciel, poubelles connectées,...) et de campagne de sensibilisation (commerçants,...)

## I.5 Programme d'actions

### I.5.1. DÉTERMINATION DE LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE

- **Détermination des lieux ou nuisances cibles**

Suite aux diagnostics communal et participatif, différents lieux et nuisances prioritaires ont été ciblés.

Lieux prioritaires	Nuisances prioritaires (éventuellement)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les abords des routes, voiries</li> <li>• Les abords des bulles à verre, à vêtements</li> <li>• Les arrêts de bus et abords de la gare</li> <li>• Les abords des bornes de propreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les déchets sauvages (canettes, bouteilles, emballages, petits sacs de déchets,...)</li> <li>• Les dépôts clandestins d'objets encombrants</li> <li>• Les mégots de cigarettes</li> <li>• les déjections canines</li> </ul>

Les lieux et nuisances prioritaires ont été définis en tenant compte des points noirs identifiés et de la consultation citoyenne. Ainsi, la consultation citoyenne a permis de conforter les lieux et nuisances ciblés et de reprendre en plus en nuisances prioritaires les mégots et déjections canines.

- **Détermination des objectifs globaux d'impact et d'activité**

**Objectifs globaux d'impact :**

Ces objectifs sont fixés à la fois en tenant compte des lieux prioritaires et points noirs déterminés (point I.5.1) et des actions qui seront mises en œuvre.

La comptabilisation distincte des déchets sauvages et des dépôts clandestins n'est pas possible à l'échelle du territoire communal car les déchets sont mélangés lors des différentes collectes et il est impossible de les séparer pour des raisons de temps et d'organisation.

Les mesures clic4Wapp et AVPU permettront d'analyser certaines évolutions tout en tenant compte des limites de ces outils (échantillonnage, comptabilisation globale,...).

Cependant certains objectifs peuvent être fixés afin de dégager des tendances globales mais la quantification précise de ceux-ci reste difficile en raison des contraintes et des facteurs limitants décrits ci-avant.

Concernant les objectifs d'impact, la détermination de leur évolution globale peut être établie en se basant sur les résultats attendus suite au programme d'actions mis en œuvre :

-Réduction de 25% des déchets sauvages et des dépôts clandestins respectivement aux abords des routes et voiries et aux abords des bulles à verre et à vêtements en 2025 par rapport à 2020. Les actions 9, 8, 10, 11, 13, 16 en lien avec cet objectif permettent d'établir ce taux de réduction. L'action 10 (caméras) permettra d'avoir un impact important sur cet objectif puisque permettra de cibler les dépôts illicites les plus importants mais ne sera pas totalement opérationnelle avant fin 2022, aussi les résultats ne pourront être réellement probants qu'après une ou deux années de fonctionnement. Les différentes actions permettant d'atteindre cet objectif global sont transversales et relèvent essentiellement de la répression et de la sensibilisation.

-réduction de 20% des mégots de cigarettes aux arrêts de bus et abords de la gare en 2025 par rapport à 2020. Les actions 2 et 6 sont en lien direct avec cet objectif global. L'atteinte de ce dernier est possible grâce à un investissement important en dispositifs de propreté aux arrêts de bus (poubelles et cendriers). Néanmoins, il apparaît difficile d'atteindre des niveaux de réduction plus élevés tant la problématique est difficile à appréhender en raison de l'importance de ce type de déchet et de la multitude d'actes illicites de jets de mégots.

-réduction de 20% des déjections canines aux abords des bornes de propreté en 2025 par rapport à 2020. L'action 3, principale action visant cet objectif, doit permettre une réanalyse globale des dispositifs existants (nombre et localisation) pour solutionner cette problématique.

Il apparaît néanmoins difficile au niveau de ces deux problématiques (mégots et déjections canines) d'atteindre des taux de réduction plus élevés notamment en raison de l'échelle d'appréhension de ces aspects (multitude d'actes illicites à prendre sur le fait accompli).

**-Objectifs globaux d'activité :**

Chaque action est détaillée par fiche-action et permet d’avoir une description précise tant d’un point de vue financier, des moyens humains, du planning que des partenaires. Les objectifs sont repris dans chaque fiche action du plan.

Si l’on se base sur les 17 actions reprises, un budget communal global d’environ 950.000€ est nécessaire pour leur mise en œuvre (à répartir sur la période 2020 à 2025). Ce montant est estimé en fonction des données et informations disponibles à l’heure actuelle et permet d’avoir un ordre de grandeurs des montants nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

## I.5.2. ELABORATION DU PROGRAMME D’ACTIONS

- **Sélection des actions avec référence aux 5 piliers**

- **Piliers d’actions :**

Les piliers d’actions sont importants à combiner lorsqu’on aborde la lutte contre la malpropreté. Les 5 piliers d’actions sont les suivants :

- **La communication/sensibilisation**, invitant à un changement de comportement et de mentalité.
- **L’infrastructure et l’équipement**, passant par l’aménagement ainsi que par l’orchestration des différents efforts opérationnels.
- **La participation**, ayant pour objectif le développement d’une adhésion et d’une participation dans la gestion de l’espace public, pousser les citoyens à s’approprier leur cadre de vie et à s’investir pour le conserver dans un état de propreté acceptable.
- **La gestion de l’espace**, visant à améliorer les lieux de vie, réduire les zones à l’abandon et à créer un environnement agréable qui incite à le préserver.
- **La répression**, signifiant la distribution de sanctions, mais également la médiation, l’augmentation des constatations, etc. Il s’agit d’atteindre le public peu ou moins touché par la sensibilisation et qui ne fait pas un bon usage des supports matériels.

Piliers	Actions
Pilier communication et sensibilisation	1-Placement d’autocollant d’information sur les poubelles publiques rappelant l’utilisation réglementaire
	2-Campagnes d’information et de sensibilisation aux problématiques jugées prioritaires par les citoyens (mégots et déjections canines)
Pilier infrastructures et équipements	3-Adaptation des distributeurs de sacs de déjection canine (Plan totem toutounet)
	4-Adaptation du nombre de poubelles publiques en fonction des besoins (Plan poubelles)

Piliers	Actions
	5-Investissement dans les poubelles de tri bi-flux (PMC)
	6-Aménagement de dispositifs de propreté au niveau des arrêts de bus
	7-Adaptation du fonctionnement du Service Propreté publique au développement de la filière PMC
	8-Analyse des dispositifs de propreté dans les nouveaux espaces/équipements (matériel de propreté, dispositif anti graffiti,...)
Pilier participation	9-Participation aux actions de ramassage des déchets
Pilier répression	10-Mise en place de dispositifs de vidéosurveillance
	11-Engagement d'agents constatateurs
	12-Procédure de médiation dans le cadre des infractions environnementales
Action transversale pour cibler un lieu prioritaire	13-Action « rubalise » au niveau de dépôts ciblés
	14-Action « Erreur sortie PMC » dans certains quartiers
	15-Placement de panneaux de sensibilisation sur les poubelles publiques (dépôts illicites)
	16-Mise en place d'opérations « coup de poing » en collaboration avec la Police et les Gardiens de la Paix
Pilier gestion de l'espace	17-Embellissement des espaces publics : opération de détagage

- **Sélection des actions en fonction des éléments issus du diagnostic (AFOM, points noirs)**

L'ensemble des actions sélectionnées permettent de répondre aux faiblesses et menaces qui ont été identifiées dans l'analyse AFOM. Cependant certaines faiblesses et menaces telles la nécessité d'améliorer les collaborations entre services ou encore le manque d'entretien de certains espaces/infrastructures (friches, grands axes routiers, espaces en reconversion) impliquent des changements structurels et organisationnels dépassant largement le cadre relevant de la gestion de la propreté publique et nécessitent des interactions au niveau institutionnel et/ou décisionnel à différents échelons (communal, provincial, régional, fédéral).

Force est de constater qu'en matière de sensibilisation invitant aux changements de comportement et de mentalité, la composante sociale est un élément majeur à prendre en considération. Aussi, pour atteindre certains publics peu voire pas sensibles aux questions environnementales d'autres aspects intrinsèques majeurs entrent en ligne de compte (culturel, éducationnel ou encore relevant du contexte socio-économique et/ou de la santé).

Les actions sélectionnées sont élaborées et peuvent être mesurées et adaptées grâce aux outils de planification et de rapportage (application PRO-proreté, clic 4 Wapp, ElyxWeb, AVPU...) et s'appuient sur les différents atouts et opportunités qui ressortent de l'analyse AFOM. Plusieurs actions (actions 4, 5,

10) seront développées au moyen d'équipements utilisant les meilleures technologies disponibles. Le développement de nouvelles filières de tri pourra se concrétiser au travers de différentes actions (actions 5, 7, 8). De plus, les actions relevant des piliers « participation », « communication et sensibilisation » s'appuient sur l'ensemble des opportunités de l'analyse AFOM (actions 1, 2, 9).

De manière à bénéficier de l'intérêt des citoyens en matière de propreté publique et d'encourager la forte mobilisation citoyenne, d'autres actions doivent être menées en parallèle afin d'apporter des réponses aux attentes des citoyens en matière d'équipement et de matériel de propreté. Raison pour laquelle les actions relevant du pilier « infrastructures et équipements » représentent une part importante du programme d'actions (plus du tiers).

- **Sélection des actions en fonction de la stratégie globale de la commune (objectifs globaux)**

En ce qui concerne les objectifs globaux de réduction de déchets sauvages et de dépôts clandestins respectivement aux abords des voiries et aux abords des bulles à verre et vêtements, les actions doivent être de différentes natures (aussi bien en terme de participation, d'infrastructures et équipements que de répression) et être menées en parallèle. Ainsi, les actions touchant ces problématiques (actions 9, 8, 10, 11, 16) se combinent entre elles car visent aussi bien l'élimination de ces déchets et dépôts (actions 9), que l'équipement (action 8) ainsi que le volet répressif (actions 10, 11, 16) voire la transversalité (action 13). L'accent est particulièrement mis sur le volet répressif car celui-ci n'est pas suffisamment développé actuellement au niveau de la commune et fait donc défaut pour compléter le panel d'actions indispensables à l'atteinte de ces objectifs globaux. De plus, l'action 4 est axée spécifiquement sur les bornes de propreté car celles-ci font l'objet de dépôts illicites et de dépôts sauvages à leurs abords. Aussi, une analyse globale aussi bien en ce qui concerne leur nombre, leur contenu, leur taux de remplissage que leur localisation s'avère indispensable pour endiguer cette problématique.

En ce qui concerne l'objectif global de réduction des mégots de cigarettes aux arrêts de bus et abords de la gare, il apparaît clairement que les actions menées (actions 2, 6) sont spécifiquement dédiées à cette problématique. En effet, l'action 2 vise précisément la diminution des jets de mégots au sol et se combine à l'action 6 qui est spécifiquement destinée à équiper les abribus en dispositifs de propreté (poubelles et cendriers). La gare et ses abords étant un lieu qui de facto comprend un nombre important de cendriers (19 cendriers et 23 poubelles), les actions 2 et 6 combinées seront dès lors proportionnellement plus importantes dans ce lieu précis.

En ce qui concerne l'objectif global de diminution des déjections canines, la Ville de Namur a déjà beaucoup investi (et continue à investir) dans du matériel de propreté spécifiquement dédié à cette thématique (distributeurs de sacs pour déjections et sacs pour distributeurs). La commune est équipée de 178 distributeurs de sacs (toutounet) régulièrement réapprovisionnés (980.000 sacs par an) localisés majoritairement aux abords des bornes de propreté. Néanmoins, il a été constaté un usage détourné des sacs qui sont arrachés (parfois par liasse entière) et utilisés à d'autres fins (petits sacs à déchets domestiques, sacs utilisés pour la congélation,...). L'action à mener doit donc tenir compte de ces aspects et être adaptée à ces problématiques. C'est pourquoi, l'action 3 (plan totem toutounet) vise à réanalyser de manière globale le dispositif tant en ce qui concerne le nombre que la localisation des distributeurs mais également au niveau de la qualité et du nombre des sacs. Parallèlement et comme cela est déjà fait, des campagnes de sensibilisation (action 2) s'avèreront nécessaires pour

tenter d'endiguer le problème. Le volet répressif quant à lui existe déjà (constatation par les gardiens de la paix) mais reste peu efficient (notamment en raison de l'échelle d'appréhension de la problématique et de la nécessité de prendre sur le fait accompli).

- **Description des actions retenues**

Le programme établit une fiche action pour chaque action retenue sur base du canevas-type ci-dessous.

VOIR CATALOGUE DES FICHES ACTION EN ANNEXE (ANNEXE 1).

	<b>Titre de l'action</b>
<b>Pilier</b>	<i>Préciser le(s) pilier(s) concerné(s) ou s'il agit d'une action de bonne gouvernance</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Préciser les nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</i>
<b>Objectif(s)</b>	<i>Définir des objectifs d'impact (résultats attendus) et d'activité (mobilisation de moyens) en précisant les hypothèses sur lesquelles se base l'ambition des objectifs</i>
<b>Description</b>	<i>Décrire :1) l'action et son déroulement (étapes clés), 2) les lieux concernés, 3) les nuisances concernées, 4) les publics cibles concernés et 5) en quoi elle répond à un point noir du diagnostic.</i>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Préciser la structure porteuse de l'action et l'animateur</i>
<b>Partenaires prévus</b>	<i>Préciser la nature de chaque partenaire : financier, technique (communication, expertise technique), humain, matériel, ...</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<i>Préciser les dates de début, des étapes clés et de fin</i>
<b>Moyens prévus</b>	<i>Préciser le budget financier et le temps consacré</i>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Préciser la source des moyens : budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, ...</i>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<p><i>Définir deux types d'indicateurs, en précisant la fréquence et la méthode de calcul / source de chaque indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Indicateur d'activité : donne une mesure de l'effectivité d'une action ou d'un plan, c'est-à-dire de son accomplissement par les initiateurs et les partenaires. Des indicateurs d'activité sont par exemple l'avancée des moyens prévus, les étapes déjà atteintes.</i></li> </ul>

- *Indicateur d'impact : donne une mesure des effets directs (par exemple, nombre de volontaires ayant participé à une action, nombre de sites nettoyés) ou indirects (par exemple, changement de comportement des citoyens suite à une campagne de communication, diminution de la quantité de déchets sauvages) qu'une action ou un plan a permis d'atteindre avec les ressources consommées.*

Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
<b>Indicateurs d'activité</b>		
<b>Indicateurs d'impact</b>		

- **Planning de mise en œuvre des actions et priorisation des actions**

2020	2021	2022	2023	2024	2025
Action 1-Placement d'autocollant d'information sur les poubelles publiques					
	Action 2-Sensibilisation problématiques (mégots,...)				
	Action3-Plan Toutounet				
Action 4-Plan Poubelles					
	Action 5-Poubelles bi-flux				
Action 6-Matériel de propreté aux arrêts de bus					
Action 7-Développement filière PMC					
Action 8-Analyse des dispositifs de propreté dans les nouveaux espaces					
Action 9-Participation aux actions de ramassage des déchets					
Action 10-Mise en place de dispositifs de vidéosurveillance					
	Action 11-Engagement d'agents constatateurs				
	Action 12-Médiation environnementale				
Action 13-Opération « rubalise »					
Action 14-Action « erreur sortie PMC »					
Action 15-Sensibilisation au niveau des poubelles publiques					
	Action 16-Opération « coup de poing »				
Action 17-Détagage					

Certaines actions actuellement en cours d'élaboration seront mises en œuvre à partir de 2021 (action 1). D'autres le seront en 2022 (action 10), en 2023 (action 7) ou 2025 (action 4, 6). Certaines actions peuvent être mises en œuvre en fonction des besoins ou des demandes : c'est le cas des actions 8, 9, 13, 14, 15,17. Ainsi les actions transversales (13, 14) et de gestion de l'espace public (action 17) peuvent être mises en œuvre régulièrement ou de manière répétée en fonction des besoins. L'action 9 vise la participation à des opérations de ramassage des déchets telles les opérations « grand nettoyage de printemps » mises en œuvre annuellement ou d'opération émanant de demande plus ponctuelle (demandes d'ambassadeurs). L'action 15 est en lien avec l'action 4 et peut être planifiée à différents moments en fonction des besoins (lors du retrait ou l'enlèvement temporaire d'une cuve de poubelle).

D'autres actions seront élaborées à partir de 2021 et se poursuivront sur plusieurs années (action 2) ou seront mises en œuvre au plus tard en 2022 (action 12), et d'autres nécessitant plus de temps (car faisant intervenir plus de phasage et/ou d'étapes) ne pourront être finalisées qu'en 2023 (action 5) voire 2025 (action3). L'action 16 pourra compléter le panel d'actions transversales (déjà effectives) et être planifiée en 2021. En fonction des résultats et des objectifs visés, elle pourra être reproduite (annuellement).

L'action 11 quant à elle dépend du plan d'embauche élaboré annuellement, le prochain plan étant programmé en 2022. Celle-ci est tributaire des différents arbitrages communaux et de l'acceptation par les autorités communales du plan d'embauche tel que proposé (et nécessitera le cas échéant d'être renouvelée).

- **Synthèse des moyens financiers, humains et matériels**

Le tableau récapitulatif ci-dessous reprend de manière synthétique les moyens financiers, humains et matériels à mobiliser pour mettre en œuvre les 17 actions sur la période du PLP.

	Moyens financiers		Moyens Humains		Matériel
	Budget communal	Autre (subsidés, aides...)	Personnel communal	Autres	
<b>Pilier communication et sensibilisation</b>					
Action 1-Placement d'autocollant d'information sur les poubelles publiques rappelant l'utilisation réglementaire	2020 : 2.200€		2020 : 4 ETP durant 10 jours		
Action 2-Campagnes d'information et de sensibilisation aux problématiques jugées prioritaires par les citoyens (mégots,...)	2021-2025 : 5.000€/an		2 ETP durant 1 mois		
<b>Pilier infrastructures et équipements</b>					
Action 3-Adaptation des distributeurs de sacs de déjection canine (Plan totem toutounet)	2021-2025 : 20.000€/an		2021-2025 : 2 ETP/an		
Action 4-Adaptation du nombre de poubelles publiques en fonction des besoins (Plan poubelles)	2021-2025 : 20.000€/an		2021-2025 : 3 ETP/an		
Action 5-Investissement dans les poubelles de tri bi-flux (PMC)	2021 : 230.000€	2021 : subside SPW de 25.000€	2021-2023 : 0,5 ETP/an		
Action 6-Aménagement de dispositifs de propreté au niveau des arrêts de bus	2021-2025 : 184.000€ (poubelles et cendriers)			2021-2025 : Personnel de la société Clear Channel	

Action 7-Adaptation du fonctionnement du Service Propreté publique au développement de la filière PMC	2021 : 211.500€				
Action 8-Analyse des dispositifs de propreté dans les nouveaux espaces/équipements (matériel de propreté, dispositif anti graffiti,...)					
<b>Pilier participation</b>					
Action 9- Participation aux actions de ramassage des déchets	Opération annuelle	Grand nettoyage de printemps et Ambassadeurs (asbl BeWapp)	Grand nettoyage de printemps :4 équipes de 2 agents pour 4 jours de ramassage (sacs, encombrants)	Asbl BeWapp bénévoles	Matériel BeWapp (gants, vestes,...)
<b>Pilier répression</b>					
Action 10 – Mise en place de dispositifs de vidéosurveillance	2021-2022 : 40.000€	2021-2022 : subside SPW de 25.000€			
Action 11- Engagement d'agents constatateurs	2022-2025 : salaire pour du personnel D4		Plan d'embauche 2022-2025 : 2 ETP supplémentaires		
Action 12- Procédure de médiation dans le cadre des infractions environnementales					Mise à disposition d'équipement et de matériel

					(gants, vestes, pinces,...)
<b>Action transversale pour cibler un lieu prioritaire</b>					
Action13- Action « rubalise » au niveau de dépôts ciblés	2020-2025 : 500€/an		1 ETP : 1 jour/semaine		rubalise
Action 14- Action « Erreur sortie PMC » dans certains quartiers	2020-2025 : 600€/an		1 ETP : 1 jour/quinzaine		
Action15- Placement de panneaux de sensibilisation sur les poubelles publiques (dépôts illicites)					Affiches
Action 16- Mise en place d'opérations « coup de poing » en collaboration avec la Police et les Gardiens de la Paix			3 ETP minimum/opération		
<b>Pilier gestion de l'espace</b>					
Action 17- Embellissement des espaces publics : opération de détagage	2020 : achat d'une hydro-aérogommeuse (21.988,12€) et d'une camionnette dédiée au détagage 2020-2025 : achat de produit (lingette, nettoyant,...) : 2.000€ de budget/an		2 ETP		

## I.6 Suivi et évaluation du plan

L'évaluation et le suivi du plan propreté est établi sur base d'indicateurs globaux et d'indicateurs par actions.

- **Indicateurs globaux**

Indicateurs globaux		
Donnée à mesurer	À t0	Mesurage/Calcul/Source
Score par nuisance	Voir résultats en annexe	Click4Wapp
Quantité de déchets sauvages collectés (tonne par an)	Pas de chiffre global pour la commune car la donnée est non quantifiable (déchets mélangés)	Estimation sur base d'un relevé des déchets sauvages collectés : Mesurage des déchets sauvages collectés par les Ambassadeurs, le ramassage-pinces, les gluttons (comptage des volumes sur 1 semaine, 3 fois/an) : to : 2021
Quantité de dépôts clandestins collectés (tonne par an)	Pas de chiffre global pour la commune car la donnée est non quantifiable (déchets mélangés)	Estimation sur base d'un relevé des dépôts clandestins collectés : Mesurage des dépôts clandestins collectés (valisettes et encombrants), comptage des volumes sur 1 semaine, 3 fois/an : to : 2021
Quantité de déchets des poubelles publiques (tonne par an)	Pas de chiffre global pour la commune car la donnée est non quantifiable (déchets mélangés)	Estimation sur base d'un relevé des déchets des poubelles publiques : Mesurage des déchets des poubelles publiques collectés par les compacteurs et camionnettes, comptage des volumes sur 1 semaine, 3 fois/an : to : 2021
Quantité de déjections canines	Pas de chiffre global pour la commune car la donnée est non quantifiable (déchets mélangés)	Estimation sur base d'un relevé des déjections canines par mesurage Click4Wapp, 4 fois/an : to : 2021
Quantité de mégots de cigarettes	Pas de chiffre global pour la commune car la donnée est non quantifiable (déchets mélangés)	Estimation sur base d'un relevé des mégots de cigarettes par comptage spécifique, 4 fois/an : to : 2021
Quantité totale de déchets de la propreté publique	3.186,842 tonnes (2019)	Chiffres du Formulaire Fedem (SPW-Environnement)
Coûts de traitement des déchets	278.865,44 € (2019)	Chiffres du BEP-Environnement, Véolia, Hublet

Nombre d'ETP dédiés à la gestion de la propreté	75 ETP	Effectifs du service propreté publique
Dépenses globales de la propreté	508.741,7	Budget annuel 2019 (hors matériel roulant)

- **Indicateurs par actions**

Indicateurs	Fréquence / moment de suivi	Source / méthode de calcul	Actions concernées
Indicateurs d'impacts			
<i>Evolution du nombre de petits sacs dans les poubelles (en lien avec le mesurage du plan poubelle)</i>	Premier mesurage à T0 lors du placement des autocollants /affiches  Ensuite lors des mesurages du plan poubelle soit 4 fois par an à différentes saisons. (Temps T1-2-3)	$\frac{\text{Nombre de valisettes au temps T}}{\text{Nombre de Valisettes au temps T0}}$  Résultat x 100 pour obtenir le pourcentage de Valisettes présentes.  Une diminution de 30 % est espérée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placement d'autocollant d'information sur les poubelles publiques rappelant l'utilisation réglementaire</li> <li>• Placement de panneaux de sensibilisation sur les poubelles publiques</li> </ul>
Nombre de mégot dans la rue	Comptage spécifique réalisé avant le lancement de l'opération.  Comptage spécifique réalisé juste après l'opération.  Comptage spécifique réalisé 1 mois après l'opération.	$\frac{\text{Nombre de mégots à Tx}}{\text{Nombre de mégots à T0}}$  Résultat x 100 pour obtenir le pourcentage de mégots.  Un diminution de 30 % est espérée	Campagnes d'information et de sensibilisation aux problématiques jugées prioritaires par les citoyens (mégots,...)
Nombre de mégots dans un avaloir	Comptage spécifique réalisé avant le lancement de l'opération.  Comptage spécifique réalisé juste après l'opération.	$\frac{\text{Nombre de mégots à Tx}}{\text{Nombre de mégots à T0}}$  Résultat x 100 pour obtenir le pourcentage de mégots.	Campagnes d'information et de sensibilisation aux problématiques jugées prioritaires par les citoyens (mégots,...)

	Comptage spécifique réalisé 1 mois après l'opération.	Un diminution de 30 % est espérée	
Diminution de l'arrachage intempestif de sacs.	Après placement des affiches passage régulier afin de constater le temps de vidage des totems.	$\frac{\text{temps de vidage } T_x}{\text{Temps de vidage à } T_0}$ <p>Résultat x 100 pour obtenir le pourcentage de sacs arrachés</p> <p>Un diminution de 30 % est espérée</p>	Création d'un plan totems Toutounet
<i>Evolution des mesures Clic-4-WaPP et des mesures AVPU</i>	<p>Le cas échéant, réalisation d'une mesure facultative T0 avant l'action</p> <p>Mesura dans le cas de Clic4WaPP 4x/an</p> <p>Mesure dans le cas de l'AVPU 1x/ mois</p>	$\frac{\text{mesure à } T_x}{\text{mesure à } T_0}$ <p>Résultat x 100 pour obtenir le pourcentage de la nuisance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un plan totems Toutounet</li> <li>• Création d'un plan poubelles</li> <li>• Investissement dans les poubelles de tri bi-flux</li> <li>• Aménagement de dispositifs de propreté au niveau des arrêts de bus</li> <li>• Analyse des dispositifs de propreté dans les nouveaux espaces</li> <li>• Participation aux actions de ramassage des déchets</li> <li>• Mise en place de caméras</li> <li>• Engagement d'agents constatateurs.</li> <li>• Procédure de médiation dans le cadre des infractions environnementales</li> <li>• Action « rubalise » au niveau de dépôts ciblés</li> <li>• Opération « coup de poing » avec la Police et les GDP</li> </ul>

<p><i>Evolution du volume de PMC collectés, du pourcentage de PMC collectés</i></p>	<p>Mesure actuelle connue, au niveau des PMC déjà collectés.</p> <p>Mesure du volume mensuelle.</p> <p>Analyse de tri et calcul du pourcentage qui en résulte sera biannuelle</p>	<p><math>\frac{\text{mesure à } T_x}{\text{mesure à } T_0}</math></p> <p>Résultat x 100 pour obtenir le pourcentage de PMC collecté.</p> <p>Une augmentation de 5 % est espérée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement dans les poubelles de tri bi-flux</li> <li>• Adaptation du service propreté publique au développement de la filière PMC</li> </ul>
<p><i>Diminution des déchets au niveau des abribus</i></p>	<p>Mesure spécifique à proximité d'un échantillon d'arrêt de bus à T0, juste après l'installation des dispositifs et 1 mois après l'installation des dispositifs</p>	<p><math>\frac{\text{mesure à } T_x}{\text{mesure à } T_0}</math></p> <p>Résultat x 100 pour obtenir le pourcentage de déchets au niveau des arrêts de bus après l'action.</p>	<p>Aménagement de dispositifs de propreté au niveau des arrêts de bus</p>
<p><i>Evolution du nombre de verbalisation, évolution du nombre de plaintes pour des dépôts clandestins</i></p>	<p>Nombre de verbalisation et de plaintes déjà connues et compté(e)s</p> <p>Comptage continu y compris pendant l'action.</p>	<p><math>\frac{\text{mesure à } T_x}{\text{mesure à } T_0}</math></p> <p>Résultat x 100 pour obtenir le pourcentage de plaintes/ PV produits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de caméras</li> <li>• Engagement d'agents constatateurs.</li> </ul>
<p><i>Nombre de dépôts repris par les contrevenants.</i></p>	<p>Les dépôts ne sont sans cette action pas repris par les contrevenant il s'agit ici d'un comptage au cas par cas</p>	<p>Comptage au cas par cas</p>	<p>Action « rubalise » au niveau de dépôts ciblés</p>
<p><i>Evolution du nombre de sacs PMC sortis en dehors des jours et des heures de collecte</i></p>	<p>Les sacs sont comptés le jour de l'action, le vendredi de l'action ainsi qu'à la semaine 3</p>	<p>Comptage simple</p> <p><math>\frac{\text{mesure à } T_x}{\text{mesure à } T_0}</math></p> <p>Résultat x 100 pour obtenir le pourcentage</p>	<p>Action « erreur sortie PMC » dans certains quartiers</p>

<i>Nombre de plaintes relatives au lieu ciblé</i>	Nombre de plaintes déjà connues  Comptage après l'action	$\frac{\text{mesure à } T_x}{\text{mesure à } T_0}$  Résultat x 100 pour obtenir le pourcentage de plaintes	Opération « coup de poing » avec la Police et les GDP
<i>Nombre d'espace non re-taggué</i>	Comptage par les équipes  Tableau excel complété 1 fois par mois	Si le même tag revient à un endroit précis, un dossier spécifique est créé.  Comptage simple.	Embellissement des espaces publics- opération de détagage.
<b>Indicateurs d'activité</b>			
<i>Nombre de poubelles munies d'autocollants</i>	Vérification après installation des autocollants	Comptage simple	Placement d'autocollant d'information sur les poubelles publiques rappelant l'utilisation réglementaire
Nombre de mégots dans le cendrier	Comptage par les équipes de ramassage 1 fois par mois	Comptage simple	Campagnes d'information et de sensibilisation aux problématiques jugées prioritaires par les citoyens (mégots,...)
<i>Nombre de poubelles supplémentaires installées ou nombre de poubelles retirées</i>	Mise à jour du listing directement lors d'une intervention	Tableur Excel	Création d'un plan poubelles
<i>Nombre de poubelles bi-flux installées</i>	Mise à jour du listing directement lors d'une intervention	Tableur Excel	Investissement dans les poubelles de tri bi-flux
<i>Nombre de poubelles installées, nombre de cendriers installés au niveau des abribus</i>	Mise à jour du listing directement lors d'une intervention	Tableur Excel	Aménagement de dispositifs de propreté au niveau des arrêts de bus

<i>Nombre de conteneurs PMC utilisés</i>	Comptage par les gestionnaire du parc de tri	Comptage simple	Adaptation du service propreté publique au développement de la filière PMC
<i>Nombre de matériel placé dans les nouveaux espaces (cendrier, poubelle, totem toutounet et bulles à verre enterrées,...).</i>	Mise à jour du listing directement lors d'une intervention	Tableur Excel	Analyse des dispositifs de propreté dans les nouveaux espaces
<i>Nombre d'inscrits aux actions ambassadeur et ambassadrice de la propreté et au grand nettoyage de printemps.</i>	Mise à jour du listing directement	Comptage simple et tableau comparatif d'année en année	Participation aux actions de ramassage des déchets
<i>Nombre de visionnage</i>	Comptage lors des visionnages	Comptage simple	Mise en place de caméras
<i>Nombre d'agents constatateurs engagés</i>	Lors de l'engagement	Comptage simple	Engagement d'agents constatateurs.
<i>Nombre de personnes effectuant une prestation réparatrice</i>	Lors de la réalisation de la prestation	Comptage simple	Procédure de médiation dans le cadre des infractions environnementales
<i>Nombre de dépôts rubalisés</i>	Réalisation de tableau lors des actions	Comptage simple	Action « rubalise » au niveau de dépôts ciblés
<i>Nombre d'autocollants collés, nombre de toutes-boites distribués</i>	Comptage lors de l'action	Comptage simple et tableur Excel	Action « erreur sortie PMC » dans certains quartiers
<i>Nombre de poubelles enlevées temporairement ou définitivement,</i>	Mise à jour du listing lors des interventions	Comptage simple	Placement de panneaux de sensibilisation sur les poubelles publiques

<i>nombre de panneaux placés</i>			
<i>Nombre d'opérations réalisées</i>	1 opération annuelle	Comptage simple	Opération « coup de poing » avec la Police et les GDP
<i>Nombre de tags effacés</i>	Listing mis à jour mensuellement	Comptage simple	Embellissement des espaces publics- opération de détagage.
<i>Nombre de totems supprimés, nombres de sacs biodégradables achetés</i>	Mise à jour du listing lors des interventions	Comptage simple et tableau Excel	Création d'un plan totems Toutounet

## II . Annexe :

### 1- Catalogue d'actions

1	Placement d'autocollants d'information sur les poubelles publiques rappelant l'utilisation réglementaire
<b>Pilier</b>	<i>Communication et sensibilisation</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Dépôts illicites dans les poubelles communales</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Réduire la quantité de dépôts illicites dans les poubelles.</i></p> <p><i>Sensibiliser à l'utilisation conforme des poubelles de rues.</i></p> <p><i>Objectif d'activité : collage d'autocollants sur toutes les poubelles</i></p> <p><i>Objectif d'impact : diminution de 30 % des dépôts illicites</i></p> <p><i>Il est fort possible qu'une partie de la population soit au courant du règlement et ne le respecte déjà pas. De plus, si cette action n'est pas associée à une partie plus répressive, les autocollants ne seront pas respectés par une partie de la population.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Placement d'autocollants informatifs sur les sanctions encourues en cas d'utilisation non conforme sur l'ensemble des poubelles communales en particulier les poubelles dont l'ouverture permet l'introduction de petits sacs de déchets ménagers. Communication dans la presse et via d'autres canaux d'informations (réseaux sociaux) sur les raisons de l'action. L'ensemble des poubelles de la Ville de Namur devrait être équipé d'autocollants à l'exception des poubelles bi-flux pour ne pas masquer les informations concernant les informations de tri.</i></p> <p><i>L'action vise à diminuer les dépôts illicites dans les poubelles publiques qui peuvent entraîner des débordements de poubelles plus rapides et par conséquent la présence de déchets sauvages à proximité des poubelles. L'ensemble des citoyens namurois sont concernés par cette action de sensibilisation. Les poubelles débordantes et les déchets sauvages sont les points noirs impactés par cette action.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par l'action est le manque de personnel pour réaliser la sensibilisation.</i></p> <p><i>L'action vise l'entièreté des poubelles publiques du territoire Namurois (+-2000)</i></p> <p><i>L'impact espéré est une diminution de 30% des valisettes retrouvées dans les poubelles publiques</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur à 100%</i>

<b>Planning de mise en œuvre</b>	<i>Pose des autocollants : début de la pose : fin octobre 2020 et fin de la pose : fin novembre 2021</i>
<b>Moyens prévus</b>	<i>Impression de 2000 autocollants pour couvrir les poubelles de rue. 4 personnes sont prévues pour coller les autocollants rapidement sur l'ensemble des poubelles de rue.</i>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Budget de la commune 2.200€ d'autocollants 4 ETP durant 10 jours</i>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<i>Indicateur d'activité : Nombre de poubelles munies d'autocollants Indicateur d'impact : évolution du nombre de petits sacs dans les poubelles (en lien avec le mesurage du plan poubelle)</i>

2	Campagnes d'information et de sensibilisation aux problématiques jugées prioritaires par les citoyens (mégots,...)								
<b>Pilier</b>	<i>Communication et sensibilisation</i>								
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Déchets de mégots en rue et arrêts de bus</i>								
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Objectif d'activité : Augmenter la visibilité des cendriers de rue.</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Diminution de 30 % des mégots au sol à proximité immédiate des mégobacs.</i></p> <p>L'action vise à toucher les personnes qui se trouvent à proximité des mégobacs et les inciter à jeter davantage leurs mégots dans les structures à leur disposition. Il est difficile d'estimer la part de la population qui voit le matériel mais ne l'utilise pas et la part de la population qui ne voit simplement pas le matériel.</p>								
<b>Description</b>	<p><i>Lancement d'une campagne (affichage ou autre à définir) pour favoriser l'utilisation des MEGO-BAC, dans le centre-ville pour diminuer le nombre de mégots retrouvés au sol.</i></p> <p><i>Le points noirs visés par l'action sont le jet de mégots au sol et dans les avaloirs.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par l'action est le besoin d'infrastructures adaptées.</i></p> <p><i>Nous aimerions réduire de 30% le nombre de mégots jeté au sol aux abords de cendriers</i></p>								
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Service propreté publique de la ville de NAMUR</i>								
<b>Partenaires prévus</b>	-								
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<p><i>Mise en place de la campagne : 2021</i></p> <p><i>Pose de la signalétique (affichage ou autre) : 2022</i></p> <p><i>Analyse des campagnes :2023</i></p> <p><i>Nouvelles campagnes :2024-2025</i></p>								
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>5.000€/an</i></p> <p><i>Temps estimé 10 jours ouvrables</i></p>								
<b>Sources des moyens</b>	<p><i>Budget de la commune à 100%</i></p> <p><i>2 ETP durant 1 mois</i></p>								
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Indicateur d'activité : nombre d'affiches distribuées ou autre média utilisé</i></li> <li>• <i>Indicateur d'impact : diminution des mégots dans les rues et dans les avaloirs ou autres grilles.</i></li> </ul> <table border="1" data-bbox="651 1921 1385 2020"> <thead> <tr> <th data-bbox="651 1921 970 1989">Indicateurs</th> <th data-bbox="970 1921 1139 1989">Fréquence de suivi</th> <th data-bbox="1139 1921 1385 1989">Source / méthode de calcul</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" data-bbox="651 1989 1385 2020"><b>Indicateurs d'activité</b></td> </tr> </tbody> </table>			Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul	<b>Indicateurs d'activité</b>		
Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul							
<b>Indicateurs d'activité</b>									

Nombre de mégots dans le cendrier	mensuel	Niveau de remplissage
<b>Indicateurs d'impact</b>		
Nombre de mégots dans la rue	Trois fois par an	comptage
Nombre de mégots dans un avaloir	trois fois par an	comptage

3	Création d'un plan totems Toutounet
<b>Pilier</b>	<i>Gestion de l'infrastructure</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Déjections canines sur l'ensemble du territoire communal et utilisation détournée des sacs plastiques</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Sensibiliser les propriétaires à une utilisation raisonnée des totems et à leurs obligations en terme de propreté.</i></p> <p><i>Lutter contre l'utilisation massives de sacs plastiques en les remplaçant par des sacs biodégradables.</i></p> <p><i>Lutter contre les déjections canines.</i></p> <p><i>Objectif d'activité : Analyser complètement le plan de positionnement des totems et le modifier</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Diminution de 30 % des arrachages intempestifs de sacs</i></p> <p><i>Le matériel est en soit déjà présent sur la commune il est donc compliqué d'agir sur les déjections canines à proprement parler. L'action vise principalement la diminution de l'arrachage intempestif des sacs pour une utilisation détournée.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Les étapes prévues pour la création du plan totem sont les suivantes : mesurage (nombre de sacs prélevés, constat d'utilisation détournée), évaluation, action et communication (étant donné que l'inventaire a déjà été réalisé).</i></p> <p><i>L'action est prévue pour l'ensemble des totems de la commune pour lutter activement contre les déjections canines, l'utilisation des sacs en dehors du cadre prévu (arrachage de nombreux sacs, utilisation pour d'autre déchets, ...) et remplacer l'ensemble des sacs plastiques par des sacs biodégradables plus respectueux de l'environnement.</i></p> <p><i>L'ensemble des citoyens est concerné car les déjections canines ont été un des points les plus cités lors de la première consultation qui visait à identifier les points les plus problématiques en terme de propreté publique. Certaines actions proposées par les citoyens lors de la deuxième consultation demandaient de mettre à disposition des sacs biodégradables plutôt que des sacs plastiques dans les totems.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par cette action est le besoin d'infrastructures adaptées et notamment par l'aspect biodégradables des sacs ce qui sera plus adapté aux besoins et exigences des citoyens namurois.</i></p> <p><i>Diminution de 30 % des arrachages intempestifs de sacs</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Mesurage : nombre de sacs utilisés (janvier 2021 – mai 2021)</i></li> <li><i>• Evaluation : analyse du plan d'implantation et de localisation des totems : mai 2021 – juin 2021</i></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Action : supprimer, déplacer les totems : sept 2021 – juin 2025</i></li> <li>• <i>Communication : en parallèle de juin 2021 à juin 2025. La communication concernera aussi bien le matériel que les citoyens et des dispositions réglementaires à respecter (2 campagnes couplées).</i></li> </ul>
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>Achats de sacs biodégradables annuels en fonction des besoins (budget 3 x supérieur à celui pour l'achat de sacs plastiques)</i></p> <p><i>Environ 20 000 € de budget annuel. Une personne sera chargée de réaliser les phases de mesurage et d'évaluation.</i></p> <p><i>Une équipe de deux personnes est prévue pour l'enlèvement ou le déplacement des totems selon les conclusions du plan.</i></p>
<b>Sources des moyens</b>	<p><i>Budget de la commune à 100%</i></p> <p><i>2 ETP 6h/sem durant 1 an</i></p>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<p><i>Indicateur d'activité : nombre de totems supprimés, nombres de sacs biodégradables achetés</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : évolution des mesures Clic-4-WaPP et des mesures AVPU pour la nuisance déjection canines</i></p> <p><i>Diminution de 30 % des arrachages intempestifs de sacs</i></p>

4	Création d'un plan poubelles
<b>Pilier</b>	<i>Gestion de l'infrastructure</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Déchets sauvages sur l'ensemble du territoire communal</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Favoriser l'utilisation optimale des poubelles publiques et diminuer la présence des déchets sauvages</i></p> <p><i>Objectif d'activité : réalisation complète du mesurage et de la phase d'évaluation pour la fin 2021.</i></p> <p><i>Objectifs d'impact : Diminution de 20 % des déchets sauvages et de 50 % des poubelles débordantes.</i></p> <p><i>Le plan poubelle contribue par deux aspect à l'amélioration de la propreté publique. Il permet de vérifier que l'infrastructure est suffisante et suffisamment vidangée. Dès lors les poubelles débordantes devraient diminuer considérablement. Les déchets sauvages sont plus difficiles à diminuer car ils sont constatés même dans des zones bien équipées en matériel, il est donc compliqué d'avoir des objectifs plus ambitieux quant à leur diminution.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Les étapes prévues pour la création du plan poubelles sont les suivantes : mesurage, évaluation, action et communication (étant donné que l'inventaire a déjà été réalisé).</i></p> <p><i>L'action est prévue pour l'ensemble des poubelles de la commune pour lutter activement contre les déchets sauvages.</i></p> <p><i>L'ensemble des citoyens est concerné car les déchets sauvages ont été un des points les plus cités lors de la première consultation qui visait à identifier les points les plus problématiques en terme de propreté publique. Certaines actions proposées par les citoyens lors de la deuxième consultation demandaient d'augmenter ou de diminuer le nombre d'infrastructures sur le territoire communal.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par cette action est le besoin d'infrastructures adaptées.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mesurage : 2.000 poubelles à inspecter (4 fois par an minimum) :début au niveau des zones rurales périphériques (800 poubelles) et zones urbaines en 2<sup>ème</sup> phase (poubelles vides). Relevé sur tableur xls (taux de remplissage, horaire, date, contenu (valisette, déchets ménagers ou déchets conformes).</i></li> </ul> <p><i>Phase I : mesurage zones rurales : octobre 2020-octobre 2021</i></p> <p><i>Phase II : mesurage zones urbaines : octobre 2021 –octobre 2022</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Evaluation : Phase I : octobre 2021, Phase II : octobre 2022</i></li> <li>• <i>Action : supprimer, déplacer, ajouter des poubelles :Phase I :2021-2024 et phase II : 2022-2025</i></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Communication : en parallèle au plan d'action (information globale sur le plan poubelles)</i></li> </ul>
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>Un budget de 20.000 €/an est prévu pour l'achat de nouvelles poubelles à placer.</i></p> <p><i>Une personne sera chargée de réaliser les phases de mesurage et d'évaluation.</i></p> <p><i>Une équipe de deux personnes est prévue pour l'enlèvement, l'ajout ou le déplacement des poubelles selon les conclusions du plan.</i></p>
<b>Sources des moyens</b>	<p><i>Budget de la commune</i></p> <p><i>3ETP 3j/sem/an</i></p>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<p><i>Indicateur d'activité : nombre de poubelles supplémentaires installées ou nombre de poubelles retirées</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : évolution des mesures Clic-4-WaPP pour la nuisance déchets sauvages et des mesures AVPU pour chaque type de déchets entrant dans cette catégorie.</i></p> <p><i>Diminution de 20 % des déchets sauvages et de 50 % des poubelles débordantes.</i></p>

5	Investissement dans les poubelles de tri bi-flux
<b>Pilier</b>	<i>Infrastructures et équipements</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Manque de tri sur la voie publique – déchets sauvages</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Favoriser l'utilisation optimale des poubelles publiques et diminuer la présence des déchets sauvages</i></p> <p><i>Améliorer la qualité du tri</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Augmentation de 5 % de PMC collectés</i></p> <p><i>Objectif d'activité : placement de 12 nouvelles poubelles de tri</i></p> <p><i>Certaines poubelles PMC sont déjà placées dans la ville et lors des analyses de tri, les résultats ont démontré que certains PMC se retrouvent dans la partie autre déchet. Le fait de placer le matériel n'oblige en rien les citoyens à l'utiliser. De plus seul un quartier sera équipé de Poubelle bi-flux à ce stade.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Les étapes prévues sont l'analyse des quartiers opportuns pour le placement d'un dispositif bi-flux PMC/autres déchets (peu de dépôts, utilisation conforme des poubelles, proximité d'une école pratiquant le tri sur son site, ...). Le remplacement des poubelles en place par les poubelles bi-flux et l'analyse des résultats de tri.</i></p> <p><i>L'action est prévue pour les poubelles du centre-ville et des quartiers commerçants (Jambes, Salzinnes) dans un premier temps.</i></p> <p><i>L'action vise à toucher un maximum de personne en prenant place dans un premier temps dans les artères et parcs fréquentés mais aussi les étudiants ou écoliers à proximité des écoles. La possibilité de réaliser le tri en rue est une demande citoyenne qui s'accroît ces derniers temps. Le placement de poubelles bi-flux permettrait de répondre à cette demande tout en agissant sur la problématique des déchets sauvages car ces poubelles ont une capacité plus importante que les poubelles actuellement en place.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par cette action est le manque d'infrastructure adapté.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Partenaire</b>	<i>SPW (possibilité de subsides)</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Analyse des possibilités de lieux et cahier des charges : janvier 2021</i></li> <li><i>• Placement des poubelles : de mai 2021 à octobre 2021</i></li> <li><i>• Analyse de tri : de octobre 2021 à janvier 2023</i></li> </ul>
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>Un budget de 230.000 € est prévu pour l'achat de nouvelles poubelles à placer dont une partie pourrait être couverte par subsides.</i></p> <p><i>Une équipe de deux personnes est prévue pour l'enlèvement et le remplacement des poubelles</i></p>

	<i>1 à 2 personne(s) se chargera(ont) de l'analyse de tri</i>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Budget de la commune</i> <i>Possibilité de subsides régionaux</i> <i>2ETP 1j/sem durant 1 an</i>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<i>Indicateur d'activité : nombre de poubelles bi-flux installées</i> <i>Indicateur d'impact : évolution du volume de PMC collectés, du pourcentage de PMC collectés, diminution des déchets sauvages (évolution des mesures Clic-4-WaPP et AVPU)</i> <i>Augmentation de 5 % de PMC collectés</i>

6	Aménagement de dispositifs de propreté au niveau des arrêts de bus
<b>Pilier</b>	<i>Infrastructures et équipements</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Déchets aux abords des arrêts de bus</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Mieux équiper les arrêts de bus en matériel de propreté et diminuer la présence des déchets aux abords des arrêts de bus</i></p> <p><i>Objectif D'impact : Diminution de 10 % des mégots aux arrêts de bus équipés et 40 % de déchets sauvages.</i></p> <p><i>Objectif d'activité : équipement de 70 % des 271 sites en poubelles et de 30 % en mégobacs.</i></p> <p><i>D'avantage de poubelles étant placées par rapport au mégobacs, il est logique de penser que la nuisance qui sera la plus impactée sera les déchets sauvages.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Dans le cadre de la rénovation des abribus, 271 abribus doivent être remplacés et de nouveaux abribus aménagés.</i></p> <p><i>Ce marché prévoit que tous les nouveaux abribus disposeront de bornes de propreté et que des cendriers seront installés. Environ 30% des abribus seront équipés de cendriers enterrés et 70% de cendriers placés sur un montant extérieur de l'abri.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par l'action est le besoins en infrastructures adaptées.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Partenaire</b>	<i>Société Clear Channel (marché)</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Analyse des dispositifs au niveau des abribus : octobre 2020</i></li> <li>• <i>Placement des équipements (poubelles et cendriers) :2021-2025</i></li> </ul>
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>L'analyse des dispositifs est effectuée par les services propreté publique et gestion du stationnement de la Ville.</i></p> <p><i>Le placement sera effectué par la société Clear Channel et le service gestion du stationnement de la Ville.</i></p> <p><i>184.000€ (poubelles et cendriers)</i></p>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Budget de la commune</i>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<p><i>Indicateur d'activité : nombre de poubelles installées, nombre de cendriers installés au niveau des abribus</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : diminution des déchets au niveau des abribus (évolution du score des mesures Clic-4-WaPP et AVPU)</i></p>

*Diminution de 10 % des mégots aux arrêts de bus et 40 % de déchets sauvages.*

7	Adaptation du service propreté publique au développement de la filière PMC
<b>Pilier</b>	<i>Infrastructures et équipements</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Mélange des différents déchets (PMC, organiques,...)</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Améliorer le flux PMC, Développement de la filière PMC, augmentation du taux de recyclage des PMC</i></p> <p><i>Objectif d'activité : Placement de conteneur adapté au centre de tri communal.</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Augmentation de 30 % des PMC collectés</i></p> <p><i>En lien avec les poubelles placées en rue.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Placement de davantage de poubelles PMC en rues, adaptation du règlement redevance communal afin de permettre aux organisateurs d'évènements de réaliser un tri optimal de leurs déchets. Gestion optimale de ce nouveau flux de PMC supplémentaire.</i></p> <p><i>Aménagement des poubelles de tri bi-flux principalement en centre-ville, mise à disposition de conteneurs PMC pour tous les organisateurs d'évènements namurois qui le désirent.</i></p> <p><i>L'arrivée du nouveau sac bleu a permis de sortir un bon nombre de déchets du flux OMB qui représente un cout supplémentaire de traitement par rapport au flux PMC.</i></p> <p><i>Favoriser le flux PMC permet aux organisateurs d'évènements de réduire le cout de gestion de leurs déchets et les encourage au tri des déchets.</i></p> <p><i>Un meilleur tri permet à la commune de réduire le cout global de traitement des déchets en retirant la fraction PMC des OMB (ordures ménagères brutes). La possibilité de réaliser le tri en rue et lors des évènements est une demande citoyenne qui s'accroît ces derniers temps et qui répond à un intérêt accru pour les questions environnementales.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par l'action est le besoin en infrastructures adaptées.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Partenaires prévus</b>	<i>BEP Environnement, Fost+</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Modification du règlement redevance communal pour les évènements : réalisé juin 2020</i></li> <li><i>• Adaptation transitoire du parc communal : début 2021</i></li> <li><i>• Adaptation finale du parc de tri : travaux planifiés en 2021 (finalisation 2023)</i></li> </ul>
<b>Moyens prévus</b>	<i>Achat de conteneurs spécifiques PMC</i>

	<p><i>Investissement dans les poubelles de tri bi-flux</i></p> <p><i>Organisation de tournées de collecte spécifique PMC</i></p> <p><i>Adaptation des quais du parc à conteneurs communal</i></p> <p><i>211.500€</i></p>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Budget de la commune</i>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<p><i>Indicateur d'activité : nombre de conteneurs PMC utilisés, nombre de poubelles PMC</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : évolution du pourcentage de PMC collectés, volume de PMC</i></p> <p><i>Augmentation de 30 % des PMC collectés</i></p>

8	Analyse des dispositifs de propreté dans les nouveaux espaces
<b>Pilier</b>	<i>Infrastructures et équipements</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Espaces mal équipés en dispositifs de propreté</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Placer des équipements répondant aux besoins et permettant de lutter efficacement contre les nuisances (déjections canines, déchets sauvages, dépôts clandestins, mégots... )</i></p> <p><i>Objectif d'activité : étude des projets d'envergure pour l'aménagement en infrastructures adaptées</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Diminution des nuisances dans les lieux cibles</i></p> <p><i>Il est impossible de chiffrer les impacts car ils dépendent des emplacements, des projets et des infrastructures qui seront choisies.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Lors de l'aménagement d'un nouvel espace ou de la réfection d'un espace existant, une étude complète est réalisée afin de répondre aux besoins des riverains/ passants en terme de poubelles, cendriers, distributeurs de déjections canines, ... Lorsque l'espace en question est pourvu de bulles à verre, une analyse est prévue pour envisager le placement de bulles à verre enterrées le cas échéant.</i></p> <p><i>L'analyse est prévue sur chaque projet d'aménagement de nouveaux espaces communaux.</i></p> <p><i>Les équipements mal adaptés risquent d'entraîner de nombreuses nuisances pouvant être qualifiées de points noirs : mégots jetés au sol, déjections canines non ramassées, déchets sauvages ou encore dépôts sauvages à proximité des bulles à verre.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par l'action est le besoin d'infrastructures adaptées.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<i>Pas de planning car dépend de la présence ou non de projets développés par la Ville</i>
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>Achats de matériels adaptés en quantité suffisante. Le montant dépend du matériel choisi.</i></p> <p><i>Les cas échéant placement du matériel par une équipe de deux personnes.</i></p>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Budget de la commune</i>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<p><i>Indicateur d'activité : nombre de matériel placé dans les nouveaux espaces (cendrier, poubelle, totem toutounet et bulles à verre enterrées,...).</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : évolution des scores des mesures Clic-4-WaPP et AVPU pour les nuisances ciblées.</i></p> <p><i>Diminution des nuisances dans les lieux cibles</i></p>



9	Participation aux actions de ramassage des déchets
<b>Pilier</b>	<i>Participation</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Déchets sauvages et dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire communal</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Promouvoir l'adhésion aux ambassadeurs et ambassadrices de la propreté et à la participation au grand nettoyage de printemps.</i></p> <p><i>Favoriser les actions citoyennes visant à améliorer la propreté publique.</i></p> <p><i>Objectif d'activité : encadrer au mieux les nouvelles adhésions aux ambassadeurs et ambassadrices de la propreté.</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Augmentation de 5 % des ambassadeurs et ambassadrices propreté</i></p> <p><i>Le nombres d'adhérentes et d'adhérents est déjà assez élevé sur la commune de Namur, il est donc logique que l'augmentation soit stabilisée.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>L'action principale consiste à contacter les personnes afin de déterminer un lieu de dépôts des sacs collectés pour prévoir le ramassage et le traitement des déchets</i></p> <p><i>Lors des participations aux actions de ramassages citoyens, la ville peut également conseiller et aiguiller les bénévoles dans le choix de leurs zones et les aider à mettre en place des actions de sensibilisation lorsqu'ils en font la demande.</i></p> <p><i>L'ensemble du domaine public du territoire communal est visé par l'action pour le ramassage des déchets et dépôts sauvages.</i></p> <p><i>La lutte contre les déchets et dépôts sauvages constitue un point de priorité pour bon nombre de personne ayant répondu à l'enquête en ligne. Une des solutions envisagées était de promouvoir l'adhésion aux actions citées.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>A.S.B.L. Be WaPP</i>
<b>Partenaire</b>	<i>A.S.B.L. Be WaPP, Administration communale de Namur</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<p><i>Opération grand nettoyage de printemps : annuel</i></p> <p><i>Opération de nettoyage par les ambassadeurs : à la demande</i></p>
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>Pour le grand nettoyage de printemps : mobilisation de 4 équipes de deux agents pendant 4 jours pour les ramassages des sacs et/ou encombrants</i></p> <p><i>Intégration du ramassage des sacs Be WaPP dans les tournées régaliennes. Il est difficile d'estimer le budget consacré à cette tâche il dépend du nombre d'actions réalisées qui peuvent varier en fonction de divers facteurs.</i></p> <p><i>1 personne en charge des inscriptions.</i></p>

<b>Sources des moyens</b>	<p><i>A.S.B.L. Be WaPP (distribution de matériel)</i></p> <p><i>Budget de la commune (gestion des déchets)</i></p>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<p><i>Indicateur d'activité : nombre d'inscrits aux actions ambassadeur et ambassadrice de la propreté et au grand nettoyage de printemps.</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : évolution des mesures Clic-4-WaPP pour la nuisance déchets sauvages et des mesures AVPU pour l'ensemble des nuisances entrant dans cette catégorie.</i></p> <p><i>Augmentation de 5 % des ambassadeurs et ambassadrices propreté</i></p>

10	Mise en place de dispositifs de vidéosurveillance
<b>Pilier</b>	<i>Répression</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Dépôts clandestins et illicites sur l'ensemble du territoire communal.</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Augmenter les chances d'identifier les coupables de dépôts clandestins sauvages et de les sanctionner</i></p> <p><i>Limiter les infractions environnementales à terme</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Diminution de 20 % des dépôts et augmentation de 5 % des PV</i></p> <p><i>Objectif d'activité : placement d'une dizaine de caméras fixes temporaires sur la commune.</i></p> <p><i>Les caméras ne permettront pas toujours d'identifier les auteurs de l'infraction et d'émettre des PV mais elles auront un aspect dissuasif pour les personnes qui les verront.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Le placement de caméras comporte de nombreuses étapes faisant intervenir différentes compétences (juridiques, techniques,...).</i></p> <p><i>La mise en place du groupe de travail permet la coordination entre différents services tout au long du processus afin d'assurer le placement de caméras sur base des besoins (points noirs identifiés) tout en tenant compte des contraintes techniques et juridiques.</i></p> <p><i>Les lieux ciblés seront ceux les plus sujets à dépôts clandestins. L'action vise à toucher les personnes réalisant les incivilités sur le territoire communal en les sanctionnant et en les incitant à ne plus commettre d'infractions. Cette action répond à de nombreuses demandes citoyennes qui souhaitaient le placement de caméras afin de sanctionner les auteurs d'infractions environnementales.</i></p> <p><i>Les faiblesses visées par l'action sont le manque d'agents constatateurs et le besoin en infrastructures adaptées.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Partenaire</b>	<i>A.S.B.L. Be WaPP, Wallonie SPW</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<p><i>Analyse en concertation avec le groupe de travail (lieux ciblés, analyse technique, juridique):</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Etablissement des dossiers techniques et de subsidiation</i></li> <li><i>• Achat des caméras</i></li> <li><i>• Placement des caméras</i></li> <li><i>• Visionnage</i></li> </ul>
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>Achat de caméras (40.000€)</i></p> <p><i>Possibilité de subsides régionaux (25.000€)</i></p>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Budget de la commune, SPW</i>

<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<i>Indicateur d'activité : Nombre de visionnage</i>  <i>Indicateur d'impact : évolution du nombre de verbalisation, évolution du nombre de plaintes pour des dépôts clandestins, évolution des mesures Clic-4-WaPP et AVPU pour les dépôts sauvages</i>  <i>Diminution de 20 % des dépôts et augmentation de 5 % des PV</i>
---	---

11	Engagement d'agents constatateurs.
<b>Pilier</b>	<i>Répression</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Dépôts clandestins et illicites, jet de déchets, non ramassage de déjections canines et l'ensemble des infractions environnementales telles que reprises dans le règlement général de police sur l'ensemble du territoire communal</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Augmenter les chances de sanction des actes de malpropreté</i></p> <p><i>Augmenter la visibilité des agents constatateurs</i></p> <p><i>Sensibiliser afin de limiter les infractions environnementales</i></p> <p><i>Objectif d'activité : engagement de deux agents constatateurs</i></p> <p><i>Objectif d'impact : diminuer les dépôts sauvages de 20 % augmenter de 50 % les dépôts traités.</i></p> <p><i>Le fait d'augmenter la répression dissuadera les personnes à commettre de nouveaux dépôts sauvages mais il reste parfois impossible d'identifier les contrevenants et de fouiller la totalité des dépôts commis sur le territoire communal</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Engagement et formation d'agents constatateurs supplémentaires qui agiront sur l'ensemble du territoire communal. La lutte contre l'ensemble des infractions environnementales est visée par ces engagements.</i></p> <p><i>L'ensemble des riverains sont visés par ces mesures car les infractions environnementales engendrent un coût supplémentaire pour la collectivité et les infractions environnementales peuvent avoir un impact sur le sentiment de sécurité et de salubrité.</i></p> <p><i>L'ensemble des points noirs sont visés.</i></p> <p><i>La faiblesse visée est le manque d'agent constatateurs au sein de la ville</i></p> <p><i>Augmenter de 50% le nombre de dépôts traités.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<i>En fonction du plan d'embauche 2022-2025</i>
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>Engagement de personnel supplémentaire (plan d'embauche)</i></p> <p><i>2 ETP</i></p>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Budget de la commune</i>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<p><i>Indicateur d'activité : nombre d'agents constatateurs engagés</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : évolution du nombre de verbalisation (PV, redevances), évolution des mesures Clic-4-WaPP et AVPU pour les nuisances ciblées.</i></p>



12	Procédure de médiation dans le cadre des infractions environnementales
<b>Pilier</b>	<i>Répression</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Dépôts clandestins et illicites sur l'ensemble du territoire communal et toutes infractions environnementales telles que reprises dans le règlement général de police.</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Sensibiliser les contrevenants, limiter les risques de récidives</i></p> <p><i>Objectif d'activité : augmentation du nombre de travaux d'intérêt général réalisé</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Diminution de 10 % des dépôts sauvages</i></p> <p><i>Il est important de savoir qu'une partie des dépôts où les contrevenants sont identifiés n'aboutissent pas à une amende car les personnes se révèlent insolvables. Trouver une alternative à cette amende pour sensibiliser ces personnes pourrait limiter les récidives et le bouche à oreille pourrait permettre une sensibilisation à cet aspect et donc limiter le nombre de dépôts sauvages.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Mise en place d'une procédure visant à proposer des prestations citoyennes (prestations réparatrices) dans le cadre de la médiation de manière plus systématique.</i></p> <p><i>Action visant à sensibiliser les auteurs d'infraction pour limiter les récidives. La prestation réparatrice est mise en œuvre de manière concertée avec la Médiatrice, les services communaux de la Propreté publique et la Fonctionnaire sanctionnatrice.</i></p> <p><i>Sensibilisation et répression des contrevenants sur l'ensemble du territoire communal. Les dépôts sauvages constituent un point noir important pour bon nombre de citoyens. Une des solutions proposées lors des panels citoyens était de sensibiliser et de mettre à contribution les auteurs des infractions environnementales.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par l'action est l'amélioration de la collaboration entre les services en charge de la répression environnementale.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur (Fonctionnaires sanctionnatrices, Service Propreté publique)</i>
<b>Partenaire</b>	<i>Médiatrice du Service Public de Wallonie</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mise en place de la procédure (2020-2021)</i></li> <li>• <i>Modalités pratiques de mise en œuvre de la prestation réparatrice (2021-2022)</i></li> </ul>
<b>Moyens prévus</b>	<i>Mise à disposition d'Équipement de Protection Individuel, assurances</i>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Budget de la commune</i>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<i>Indicateur d'activité : nombre de personnes effectuant une prestation réparatrice</i>

*Indicateur d'impact : évolution du nombre de récidive, évolution des mesures Clic-4-WaPP et AVPU pour les dépôts sauvages*

*Diminution de 10 % des dépôts sauvages*

13	Action « rubalise » au niveau de dépôts ciblés
<b>Pilier</b>	<i>Action transversale pour cibler un lieu prioritaire</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Lieu sujet à dépôts sauvages récurrents – dépôts sauvages</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Sensibiliser les riverains aux actions entreprise dans la lutte contre les dépôts clandestins.</i></p> <p><i>Encourager les contrevenants à récupérer leurs déchets</i></p> <p><i>Objectif d'activité : placement de rubalise et réalisation de l'action au besoin</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Diminution de 20 % des dépôts sauvages dans les lieux ciblés par l'action.</i></p> <p><i>Les dépôts qui sont rubalisés sont parfois repris car les personnes ne connaissent pas forcément les répercussions d'un dépôt. En voyant qu'ils risquent une amende, ils ne sont pas tentés de recommencer.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Les étapes sont les suivantes : constat d'un dépôt sauvage par une équipe sur le terrain, rapportage au contremaitre, le contremaitre place (si le dépôt correspond aux critères : dépôt conséquent, présence d'indices possible) le système de signalisation rubalise (rubalise et affiche explicative). Le dépôt reste quelques jours à rue puis l'agent constatateur passe fouiller le dépôt.</i></p> <p><i>L'action est prévue dans le centre-ville et les quartiers fréquentés car le but est à la fois de sensibiliser les riverains et « d'avertir » le contrevenant qu'il risque une sanction s'il ne reprend pas ses déchets.</i></p> <p><i>L'action vise à toucher un maximum de personnes en prenant place dans les artères fréquentées. Les dépôts sauvages sont un gros point noir à la fois pour la commune et les citoyens car ils donnent un sentiment de manque de salubrité publique. L'objectif est de montrer que les dépôts ne sont pas juste ramassés mais que l'identité du contrevenant est cherchée afin d'établir des sanctions.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par cette action est le manque d'agents constatateurs. L'action permet en général l'enlèvement des déchets ce qui permet d'éviter les fouilles.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<i>En cours- opération hebdomadaire depuis fin 2019</i>
<b>Moyens prévus</b>	<i>Création d'affiches et de systèmes de support pour la rubalise</i>
<b>Sources des moyens</b>	<p><i>Budget de la commune</i></p> <p><i>500€/an</i></p> <p><i>1ETP 1j/sem</i></p>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<i>Indicateur d'activité : nombre de dépôts rubalisés</i>

*Indicateur d'impact : évolution des mesures Clic-4-WaPP et AVPU pour la nuisance dépôts sauvages, nombre de dépôts repris par les contrevenants.*

*Diminution de 20 % des dépôts sauvages dans les lieux ciblés par l'action.*

14	Action « erreur sortie PMC » dans certains quartiers
<b>Pilier</b>	<i>Action transversale pour cibler un lieu prioritaire</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Sacs PMC sortis en dehors des heures légales ou le mauvais jour de collecte.</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Sensibiliser les riverains et citoyens aux bonnes pratiques de gestion de leurs déchets.</i></p> <p><i>Désencombrer les trottoirs de sacs en dehors des jours de collectes prévus.</i></p> <p><i>Eviter l'accumulation de déchets en rue</i></p> <p><i>Objectif d'activité : réaliser un rappel dans toutes les rues problématiques</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Diminution de 50 % des sacs sortis trop tôt</i></p> <p><i>La plupart des personnes font confiance à leurs voisins et ne lisent pas le calendrier de collecte établi. Un rappel est donc nécessaire et probablement suffisant pour éviter une accumulation de déchets à rues.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Phase I (J1):pose d'autocollants sur les sacs PMC mal proposés, distribution d'un toute-boite informatif avec rappel des jours de collecte et de la réglementation, relevé des endroits des sacs PMC non repris</i></p> <p><i>Phase II (J15) : pose d'autocollants sur les sacs PMC mal proposés, coordination avec la police (agents de quartier)</i></p> <p><i>La nuisance ciblée par l'action est les sacs sortis trop tôt qui entraînent en général des dépôts sauvages.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par cette action est le manque d'agents pour la sensibilisation qui pourrait réaliser un rappel des bonnes pratiques de gestion des déchets</i></p> <p><i>Réduire de 50% les sacs sortis au mauvais moment.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<i>Octobre 2020 et quand nécessaire</i>
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>Création d'autocollants et d'un toutes- boites explicatif 600 €/an de budget pour les autocollants.</i></p> <p><i>Passage d'agents constatateurs pour notamment la distribution des toutes boites et avertissements.</i></p> <p><i>Besoin de 2 ETP pour la distribution des toutes boites et pour les avertissements</i></p>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Budget de la commune</i>

**Indicateurs de suivi de l'action**

*Indicateur d'activité : nombre d'autocollants collés, nombre de toutes-boîtes distribués*

*Indicateur d'impact : évolution du nombre de sacs PMC sortis en dehors des jours et des heures de collecte*

15	Placement de panneaux de sensibilisation sur les poubelles publiques
<b>Pilier</b>	<i>Action transversale pour cibler un lieu</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Dépôts illicites dans les poubelles communales</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Réduire la quantité de dépôts illicites dans les poubelles.</i></p> <p><i>Sensibiliser à l'utilisation conforme des poubelles de rues.</i></p> <p><i>Objectif d'activité : placement d'affiches sur les poubelles concernées. Environ 20 affiches sur l'année.</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Diminution de 30% des dépôts illicites dans les lieux ciblés par l'action.</i></p> <p><i>L'action vise principalement les poubelles les plus touchées en complément de l'action autocollant. Il n'est pas judicieux de la réaliser sur toutes les poubelles impactées par les dépôts illicites car elle ne pourra pas être associée à des fouilles par les agents constatateurs. Néanmoins le risque de voir la poubelle complètement retirée peut mettre un frein à ces pratiques illégales.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Lors du retrait d'une poubelle ou de l'enlèvement temporaire d'une cuve de poubelle, placement de panneaux informatifs sur les sanctions encourues en cas d'utilisation non conforme et sur les raisons qui ont entraîné l'enlèvement de la poubelle à savoir la présence de dépôts illicites. Communication dans la presse et via d'autres canaux d'informations (réseaux sociaux) sur les raisons de l'action. L'ensemble des poubelles de la Ville de Namur qui serait sujette à dépôts fréquents sont susceptibles d'être enlevées temporairement ou définitivement.</i></p> <p><i>L'action vise à diminuer les dépôts illicites dans les poubelles publiques qui peuvent entraîner des débordements de poubelles plus rapides et par conséquent la présence de déchets sauvages à proximité des poubelles. L'action vise à sensibiliser tous les citoyens namurois mais axe sa communication sur les contrevenants. Les dépôts illicites représentent le point noir impacté par cette action.</i></p> <p><i>La faiblesse visée par cette action est le manque d'agents constatateurs et le manque d'agents pour réaliser une sensibilisation. Les agents constatateurs n'ont pas le temps de fouiller les poubelles à la recherche d'indices. Il est également à noter que des sensibilisations à la bonne utilisation des poubelles serait utile.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<i>Octobre 2021 en zones rurales et octobre 2022 en zones urbaines (en lien avec la FA plan poubelles)</i>
<b>Moyens prévus</b>	<i>Impression d'affiches spécifiques</i>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Budget de la commune</i>

**Indicateurs de suivi de l'action**

*Indicateur d'activité : Nombre de poubelles enlevées temporairement ou définitivement, nombre de panneaux placés*

*Indicateur d'impact : évolution du nombre de petits sacs dans les poubelles (en lien avec le mesurage du plan poubelle)*

*Diminution de 30% des dépôts illicites dans les lieux ciblés par l'action.*

16	Opération « coup de poing » avec la Police et les GDP
<b>Pilier</b>	<i>Action transversale pour cibler un lieu prioritaire</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Lieux sujets à dépôts sauvages récurrents – dépôts sauvages</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>Sensibiliser les riverains aux actions entreprises dans la lutte contre les dépôts clandestins.</i></p> <p><i>Eviter les dépôts illicites récurrents</i></p> <p><i>Objectif d'impact : Diminution de 20 % des dépôts de sauvages pour les lieux ciblés par l'action</i></p> <p><i>Objectif d'activité : réalisation de 1 opération annuelle</i></p> <p><i>Les actions coups de poing pourraient via le bouche à oreille et l'émission d'amendes inquiéter les contrevenants potentiels.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Mise en place d'une opération pluridisciplinaire associant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>-Prévention : des équipes constituées de policiers, gardiens de la paix, agents constatateurs informent la population d'une opération ciblée</i></li> <li><i>-Répression : mobilisation des policiers, gardiens de la paix, agents constatateurs pour la verbalisation des contrevenants</i></li> </ul> <p><i>Les nuisances ciblées par l'action sont principalement les dépôts sauvages. La faiblesse visée par l'action est principalement le manque d'agents constatateurs et également la nécessité d'améliorer la collaboration entre les services de police et propreté publique.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Partenaires prévus</b>	<i>Police, gardiens de la paix</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<i>Une opération annuelle à initier en 2021 et à coordonner avec les services concernés (police, gardiens de la paix)</i>
<b>Moyens prévus</b>	<i>Au minimum 3 ETP</i>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Police, Ville de Namur</i>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<p><i>Indicateur d'activité : nombre d'opérations réalisées</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : évolution du score des mesures Clic-4-WaPP et AVPU pour la nuisance dépôts sauvages, nombre de plaintes relatives au lieu ciblé</i></p>

17	Embellissement des espaces publics- opération de détagage.
<b>Pilier</b>	<i>Gestion de l'espace</i>
<b>Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)</b>	<i>Les graffitis sont ciblés sur l'ensemble de la commune</i>
<b>Objectif(s)</b>	<p><i>L'objectif est l'élimination spontanée des tags dans une optique d'embellissement général de la Ville</i></p> <p><i>Objectif d'activité : suppression de l'ensemble des tags présents sur la voie publique</i></p> <p><i>Objectif d'impact : diminution de 10% des graffitis produits.</i></p> <p><i>On ne peut espérer une diminution plus importante car bien que les espaces propres et entretenus engendrent un plus grand respect pour certaines personnes, ils représentent pour les autres un espace où il est possible de tagguer.</i></p>
<b>Description</b>	<p><i>Une équipe de 2 hommes circule sur la commune et efface systématiquement les tags sur les espaces publics. Les espaces privés visibles depuis la voie publique peuvent être également détaguer après signature d'une décharge par le propriétaire.</i></p> <p><i>L'action est réalisée sur l'ensemble de la commune. Tous les citoyens namurois sont visés par l'action car le détagage permet l'embellissement du cadre de vie de chacun.</i></p> <p><i>Les graffitis n'ont pas été identifiés dans les nuisances prioritaires par les panels citoyens mais ils restent néanmoins une nuisance prioritaire pour de nombreuses personnes.</i></p>
<b>Porteur de l'action</b>	<i>Administration communale de Namur</i>
<b>Planning de mise en œuvre</b>	<i>Quotidien</i>
<b>Moyens prévus</b>	<p><i>Achat d'une hydro-aérogommeuse 21.988,12 € et d'une camionnette dédiée au détagage.</i></p> <p><i>Achat de lingettes et de produits à l'année en fonction des besoins. Dégagement d'un budget annuel de 2000 €.</i></p> <p><i>2 ETP travaillent du lundi au vendredi pour l'enlèvement des tags.</i></p>
<b>Sources des moyens</b>	<i>Commune de Namur</i>
<b>Indicateurs de suivi de l'action</b>	<p><i>Indicateur d'activité : Nombre de tags effacés</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : Nombre d'espaces non re-taggués</i></p>

## 2- Mesures et graphiques click4Wapp

Récapitulatif des résultats de février										
Récapitulatif par zone										
N° de la zone	Type de lieu	Nom/localisation du lieu	Date du recensement	Date du dernier nettoyage	Type de recensement	Déchets sauvages - Nbre unité malpropreté	Autres nuisances - Nbre unité malpropreté	Total nuisances - Nbre unité malpropreté	Appréciation générale de la propreté	Commentaires éventuels
1	Alentour école ou arrêt	Rue Denis Georges	27/02/2020	26/02/2020	Obligatoire	38	9	47	Sale	-
2	Alentour école ou arrêt	Place Notre Dame	27/02/2020	21/01/2020	Obligatoire	25	1	26	oyennement propre	-
3	Alentour école ou arrêt	Rue de l'Aurore	27/02/2020	25/02/2020	Obligatoire	25	5	30	oyennement propre	-
4	Quartiers commerçants	Avenue Jean Mate	27/02/2020	26/02/2020	Obligatoire	32	3	35	Sale	-
5	Quartiers commerçants	Rue Patenier	27/02/2020	26/02/2020	Obligatoire	41	10	51	Très sale	-
6	Quartiers commerçants	Rue et Place de l'A	27/02/2020	27/02/2020	Obligatoire	42	4	46	Très sale	-
7	Centre ville/centre de v	Piétonnier	27/02/2020	27/02/2020	Obligatoire	22	1	23	oyennement propre	-
8	Centre ville/centre de v	Place des Tilleuls	27/02/2020	06/02/2020	Obligatoire	14	3	17	oyennement propre	-
9	Centre ville/centre de v	Rue Grande	27/02/2020	14/01/2020	Obligatoire	6	1	7	Très propre	-
10	Station service/parking	Avenue Albert 1er	27/02/2020	26/02/2020	Obligatoire	32	6	38	Sale	-
11	Station service/parking	Rue du Rond Chene	27/02/2020	27/01/2020	Obligatoire	27	-	27	Sale	-
12	Station service/parking	Rue de Gembloux	27/02/2020	26/02/2020	Obligatoire	29	4	33	Sale	-
13	Espace naturel fréquen	Parc Louise-Marie	27/02/2020	27/02/2020	Obligatoire	13	2	15	oyennement propre	-
14	Espace naturel fréquen	Esplanade de la Cit	27/02/2020	25/02/2020	Obligatoire	7	-	7	Très propre	-
15	Espace naturel fréquen	Parc d' Amée	27/02/2020	25/02/2020	Obligatoire	38	11	49	Très sale	-
16	Quartiers résidentiels	Balances	27/02/2020	26/02/2020	Obligatoire	35	15	50	Sale	-
17	Quartiers résidentiels	Marjolaine	27/02/2020	20/02/2020	Obligatoire	6	2	8	Très propre	-
18	Quartiers résidentiels	Germinal	27/02/2020	25/02/2020	Obligatoire	47	18	65	Très sale	-
19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### Nuisances les plus rencontrées, hors déchets sauvages

	n°1	n°2	n°3
Type de nuisance	Poubelle non-réglémentaire	Déjection canine ou autre déjection animale (hors oiseaux)	Affichage sauvage et affichettes
Nombre de fois rencontrée	10	8	8

### Nombre de zones et Moyennes par type de lieu

Type de lieu	Nbre Zones	Déchets sauvages μ nbre unités malpropreté	Autres nuisances μ nbre unités malpropreté	Total nuisances μ nbre unités malpropreté
<b>Lieux Obligatoires</b>				
Alentour école ou arrêt transport en commun	3	29	5	34
Quartiers commerçants	3	38	6	44
Centre ville/centre de village	3	14	2	16
Station service/parking/bords de routes communales	3	29	3	33
Espace naturel fréquenté/parc	3	19	4	24
Quartiers résidentiels	3	29	12	41
<b>Lieux Facultatifs</b>				
Lieux facultatifs	-	-	-	-

### Nombre de zones et Score de la mesure

	Nbre Zones	Déchets sauvages μ unités malpropreté	Autres nuisances μ unités malpropreté	Total nuisances μ unités malpropreté
Tous types de lieux obligatoires confondus	18	27	5	32
Tous types de lieux facultatifs confondus	-	-	-	-
Lieux obligatoires + facultatifs	18	27	5	32

Récapitulatif des résultats de mai										
Récapitulatif par zone										
N° de la zone	Type de lieu	Nom/localisation du lieu	Date du recensement	Date du dernier nettoyage	Type de recensement	Déchets sauvages - Nbre unité malpropreté	Autres nuisances - Nbre unité malpropreté	Total nuisances - Nbre unité malpropreté	Appréciation générale de la propreté	Commentaires éventuels
1	Alentour école ou arrêt	Rue Denis Georges	28/05/2020	27/05/2020	Obligatoire	40	8	48	Très sale	-
2	Alentour école ou arrêt	Place Notre Dame	28/05/2020	fevrier 2020	Obligatoire	25	1	26	oyennement propre	-
3	Alentour école ou arrêt	Rue de l'Aurore	28/05/2020	25/05/2020	Obligatoire	23	-	23	oyennement propre	-
4	Quartiers commerçants	Avenue Jean Mate	28/05/2020	27/05/2020	Obligatoire	42	2	44	Sale	-
5	Quartiers commerçants	Rue Patenier	28/05/2020	27/05/2020	Obligatoire	27	5	32	Sale	-
6	Quartiers commerçants	Rue et Place de l'A	28/05/2020	28/05/2020	Obligatoire	21	1	22	oyennement propre	-
7	Centre ville/centre de v	Piétonnier	28/05/2020	28/05/2020	Obligatoire	31	1	32	Sale	-
8	Centre ville/centre de v	Place des tilleuls	28/05/2020	15/05/2020	Obligatoire	7	1	8	Très propre	-
9	Centre ville/centre de v	Rue Grande	28/05/2020	01/01/2020	Obligatoire	7	1	8	Très propre	-
10	Station service/parking	Avenue Albert 1er	28/05/2020	20/05/2020	Obligatoire	24	4	28	oyennement propre	-
11	Station service/parking	Rue du Rond Chen	28/05/2020	decembre 2019	Obligatoire	27	-	27	Sale	-
12	Station service/parking	Rue de Gembloux	28/05/2020	27/05/2020	Obligatoire	33	5	38	Sale	-
13	Espace naturel fréquen	Parc Louise Marie	28/05/2020	15/05/2020	Obligatoire	28	2	30	Sale	ues trouvés au sol
14	Espace naturel fréquen	Esplanade de la Cit	28/05/2020	27/05/2020	Obligatoire	6	-	6	Très propre	-
15	Espace naturel fréquen	Parc d'Amée	28/05/2020	25/05/2020	Obligatoire	22	2	24	oyennement propre	-
16	Quartiers résidentiels	Balances	28/05/2020	27/05/2020	Obligatoire	33	10	43	Sale	nts trouvés au sol
17	Quartiers résidentiels	Marjolaine	28/05/2020	26/05/2020	Obligatoire	8	1	9	Très propre	-
18	Quartiers résidentiels	Germinal	28/05/2020	27/05/2020	Obligatoire	37	11	48	Très sale	-
19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nuisances les plus rencontrées, hors déchets sauvages			
	n°1	n°2	n°3
Type de nuisance	Affichage sauvage et affichettes	Poubelle non-réglementaire	Déjections d'oiseaux (plus de 20) (non comptabilisées au sein des 'espaces naturels fréquentés et parcs')
Nombre de fois rencontrée	9	7	4

Nombre de zones et Moyennes par type de lieu				
Type de lieu	Nbre Zones	Déchets sauvages µ nbre unité malpropreté	Autres nuisances µ nbre unité malpropreté	Total nuisances µ nbre unité malpropreté
<b>Lieux Obligatoires</b>				
Alentour école ou arrêt transport en commun	3	29	3	32
Quartiers commerçants	3	30	3	33
Centre ville/centre de village	3	15	1	16
Station service/parking/bords de routes communales	3	28	3	31
Espace naturel fréquenté/parc	3	19	1	20
Quartiers résidentiels	3	26	7	33
<b>Lieux Facultatifs</b>				
Lieux facultatifs	-	-	-	-

Score de la mesure				
	Nbre Zones	Déchets sauvages - µ unité malpropreté	Autres nuisances - µ unité malpropreté	Total nuisances - µ unité malpropreté
Tous types de lieux obligatoires confondus	18	25	3	28
Tous types de lieux facultatifs confondus	-	-	-	-
Lieux obligatoires + facultatifs	18	25	3	28

Récapitulatif des résultats d'août										
Récapitulatif par zone										
N° de la zone	Type de lieu	Nom/localisation du lieu	Date du recensement	Date du dernier nettoyage	Type de recensement	Déchets sauvages - Nbre unité malpropreté	Autres nuisances - Nbre unité malpropreté	Total nuisances - Nbre unité malpropreté	Appréciation générale de la propreté	Commentaires éventuels
1	Alentour école ou arrêt	rue Denis Georges	31/08/2020	26/08/2020	Obligatoire	36	2	38	Sale	-
2	Alentour école ou arrêt	Place Notre Dame	28/08/2020	27/07/2020	Obligatoire	22	2	24	Hygiénement propre	-
3	Alentour école ou arrêt	Rue de l'Aurore	28/08/2020	27/08/2020	Obligatoire	31	1	32	Sale	-
4	Quartiers commerçants	Avenue Jean Mates	28/08/2020	27/08/2020	Obligatoire	36	5	41	Sale	-
5	Quartiers commerçants	Rue Patenier	31/08/2020	28/08/2020	Obligatoire	42	7	49	Très sale	-
6	Quartiers commerçants	Place et rue de l'Ar	31/08/2020	31/08/2020	Obligatoire	27	-	27	Hygiénement propre	-
7	Centre ville/centre de v	Piétonnier	31/08/2020	31/08/2020	Obligatoire	24	3	27	Hygiénement propre	-
8	Centre ville/centre de v	Place des tilleuls	28/08/2020	17/07/2020	Obligatoire	11	3	14	Très propre	-
9	Centre ville/centre de v	Rue Grande	28/08/2020	08/07/2020	Obligatoire	8	1	9	Très propre	-
10	Station service/parking	Avenue Albert 1er	31/08/2020	28/08/2020	Obligatoire	37	6	43	Très sale	-
11	Station service/parking	Rue du Rond Chêne	28/08/2020	16/07/2020	Obligatoire	18	2	20	Hygiénement propre	-
12	Station service/parking	Rue de Gembloux	31/08/2020	28/08/2020	Obligatoire	41	4	45	Très sale	-
13	Espace naturel fréquen	Parc Louise-Marie	31/08/2020	28/08/2020	Obligatoire	42	-	42	Très sale	-
14	Espace naturel fréquen	Esplanade de la Cit	31/08/2020	28/08/2020	Obligatoire	9	-	9	Très propre	-
15	Espace naturel fréquen	Parc d'Amée	28/08/2020	27/08/2020	Obligatoire	41	10	51	Très sale	-
16	Quartiers résidentiels	Balances	31/08/2020	28/08/2020	Obligatoire	29	8	37	Sale	-
17	Quartiers résidentiels	Marjolaine	28/08/2020	25/08/2020	Obligatoire	6	3	9	Très propre	-
18	Quartiers résidentiels	Germinal	31/08/2020	28/08/2020	Obligatoire	44	9	53	Très sale	-
19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### Nuisances les plus rencontrées, hors déchets sauvages

	n°1	n°2	n°3
Type de nuisance	Poubelle non-réglementaire	Déjections d'oiseaux (plus de 20) (non comptabilisées au sein des 'espaces naturels fréquentés et parcs')	Affichage sauvage et affichettes
Nombre de fois rencontrée	7	7	6

### Nombre de zones et Moyennes par type de lieu

Type de lieu	Nbre Zones	Déchets sauvages µ nbre unité malpropreté	Autres nuisances µ nbre unité malpropreté	Total nuisances µ nbre unité malpropreté
<b>Lieux Obligatoires</b>				
Alentour école ou arrêt transport en commun	3	30	2	31
Quartiers commerçants	3	35	4	39
Centre ville/centre de village	3	14	2	17
Station service/parking/bords de routes communales	3	32	4	36
Espace naturel fréquenté/parc	3	31	3	34
Quartiers résidentiels	3	26	7	33
<b>Lieux Facultatifs</b>				
Lieux facultatifs	-	-	-	-

### Score de la mesure

	Nbre Zones	Déchets sauvages - µ unité malpropreté	Autres nuisances - µ unité malpropreté	Total nuisances - µ unité malpropreté
Tous types de lieux obligatoires confondus	18	28	4	32
Tous types de lieux facultatifs confondus	-	-	-	-
Lieux obligatoires + facultatifs	18	28	4	32

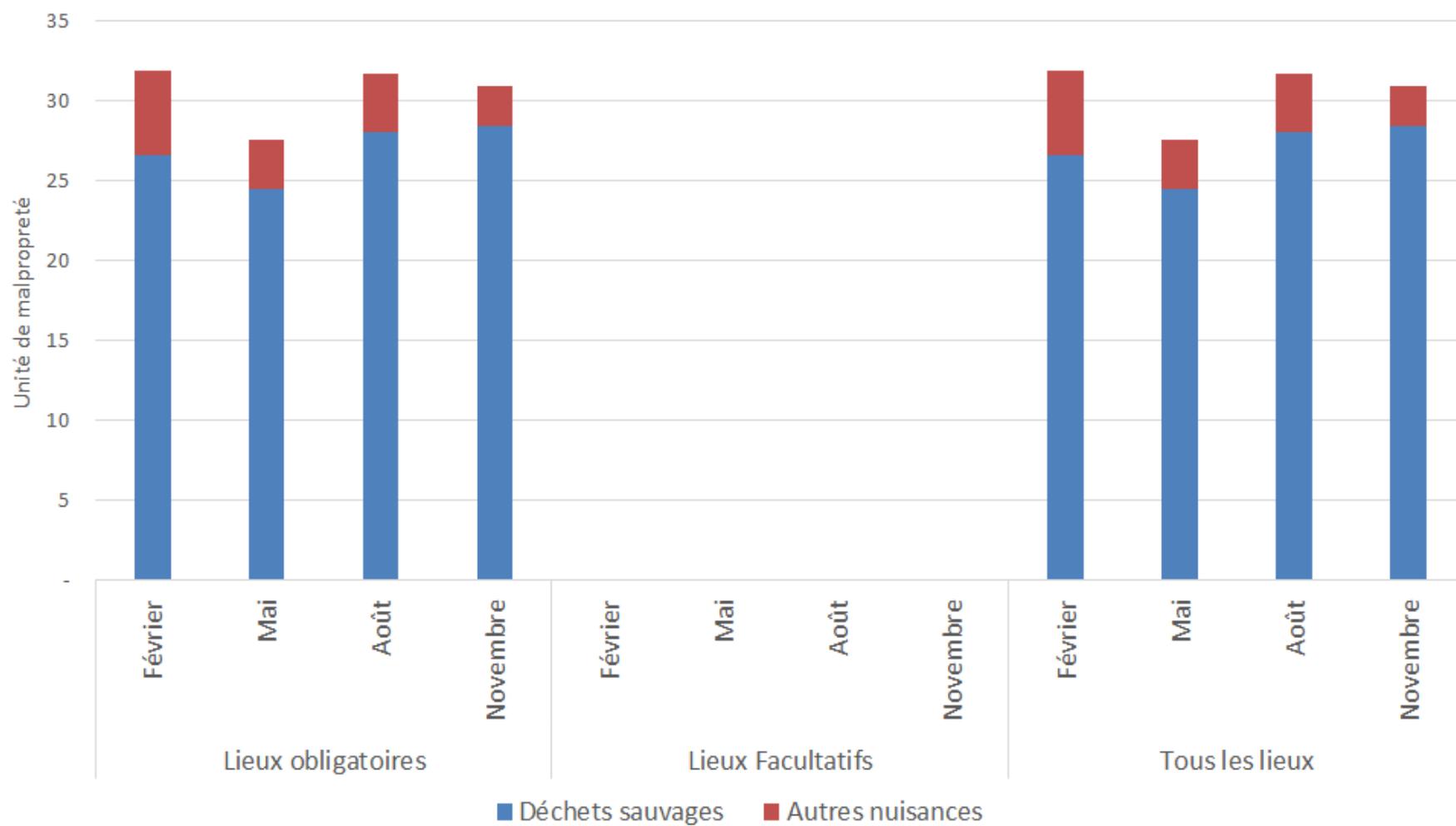
Récapitulatif des résultats de novembre										
Récapitulatif par zone										
N° de la zone	Type de lieu	Nom/localisation du lieu	Date du recensement	Date du dernier nettoyage	Type de recensement	Déchets sauvages - Nbre unité malpropreté	Autres nuisances - Nbre unité malpropreté	Total nuisances - Nbre unité malpropreté	Appréciation générale de la propreté	Commentaires éventuels
1	Alentour école ou arrêt	Rue Denis Georges	19/11/2020	18/11/2020	Obligatoire	47	5	52	Très sale	-
2	Alentour école ou arrêt	Place Notre Dame	19/11/2020	03/11/2020	Obligatoire	31	3	34	Sale	-
3	Alentour école ou arrêt	Rue de l'Aurore	19/11/2020	17/11/2020	Obligatoire	26	2	28	Hygiennement propre	-
4	Quartiers commerçants	Avenue Jean Mate	19/11/2020	19/11/2020	Obligatoire	36	2	38	Hygiennement propre	-
5	Quartiers commerçants	Rue Patenier	19/11/2020	18/11/2020	Obligatoire	41	4	45	Sale	-
6	Quartiers commerçants	Rue et Place de l'A	19/11/2020	19/11/2020	Obligatoire	22	1	23	Hygiennement propre	-
7	Centre ville/centre de v	Piétonnier	19/11/2020	19/11/2020	Obligatoire	19	2	21	Hygiennement propre	-
8	Centre ville/centre de v	Place des tilleuls	19/11/2020	06/11/2020	Obligatoire	16	1	17	Hygiennement propre	-
9	Centre ville/centre de v	Rue Grande	19/11/2020	03/11/2020	Obligatoire	8	-	8	Très propre	-
10	Station service/parking	Avenue Albert 1er	19/11/2020	18/11/2020	Obligatoire	28	5	33	Sale	-
11	Station service/parking	Rue du Rond Chené	19/11/2020	03/11/2020	Obligatoire	17	2	19	Hygiennement propre	-
12	Station service/parking	Rue de Gembloux	19/11/2020	17/11/2020	Obligatoire	38	2	40	Sale	-
13	Espace naturel fréquen	Parc Louise Marie	19/11/2020	18/11/2020	Obligatoire	47	2	49	Très sale	-
14	Espace naturel fréquen	Esplanade de la Cit	19/11/2020	17/11/2020	Obligatoire	8	-	8	Très propre	-
15	Espace naturel fréquen	Parc d'Amée	19/11/2020	17/11/2020	Obligatoire	40	2	42	Sale	-
16	Quartiers résidentiels	Balances	19/11/2020	17/11/2020	Obligatoire	42	5	47	Très sale	-
17	Quartiers résidentiels	Marjolaine	19/11/2020	18/11/2020	Obligatoire	9	-	9	Très propre	-
18	Quartiers résidentiels	Germinal	19/11/2020	18/11/2020	Obligatoire	37	6	43	Sale	-
19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nuisances les plus rencontrées, hors déchets sauvages				
	n°1	n°2	n°3	n°4
Type de nuisance	Poubelle publique débordante	Déjections d'oiseaux (plus de 20) (non comptabilisées au sein des 'espaces naturels fréquentés et parcs')	Affichage sauvage et affichettes	Graffiti/tag
Nombre de fois rencontrée	4	4	4	4

Nombre de zones et Moyennes par type de lieu				
Type de lieu	Nbre Zones	Déchets sauvages µ nbre unité malpropreté	Autres nuisances µ nbre unité malpropreté	Total nuisances µ nbre unité malpropreté
<b>Lieux Obligatoires</b>				
Alentour école ou arrêt transport en commun	3	35	3	38
Quartiers commerçants	3	33	2	35
Centre ville/centre de village	3	14	1	15
Station service/parking/bords de routes communales	3	28	3	31
Espace naturel fréquenté/parc	3	32	1	33
Quartiers résidentiels	3	29	4	33
<b>Lieux Facultatifs</b>				
Lieux facultatifs	-	-	-	-

Score de la mesure				
	Nbre Zones	Déchets sauvages - µ unité malpropreté	Autres nuisances - µ unité malpropreté	Total nuisances - µ unité malpropreté
Tous types de lieux obligatoires confondus	18	28	2	32
Tous types de lieux facultatifs confondus	-	-	-	-
Lieux obligatoires + facultatifs	18	28	2	31

Evolution des unités de malpropreté selon les types de lieux recensés



Evolution des unités de malpropreté (total nuisances) par type de lieux

